



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

**“Création d’attention” pour le site Koutammakou
(Togo) classé, patrimoine mondial : projet de
réalisation d’une émission télévisuelle pour le public
jeune**

présenté par

Ablavi Dzifa TOULASSI-DJINAN

pour l’obtention du Master en Développement de l’Université Senghor

Département Culture

Spécialité Gestion des industries culturelles

le 16 Avril 2013

Devant le jury composé de :

Jean-François FAU Président

Directeur du Département Culture Université Senghor

Mme Gihane ZAKI Examineur

Professeur d’Egyptologie à l’université d’Hélwan

M. Bernard SCHOEFFER Examineur

Ancien chef du service de coopération à Radio France
International

Université Senghor – Opérateur direct de la Francophonie
1 Place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 El Mancheya, Alexandrie, Egypte
www.usenghor-francophonie.org

Président : Son excellence Faure Essozimna GNASSINGBE

Premier ministre : Seléagodji AHOOMEY ZUNU

Ministre des Arts et de la Culture : Sésénéou FIATUWO

Superficie : 56 600 km²

Population : 6 191 155 hbts (2011)

Langue : français (officiel), éwé et kabyè

Climat : Subéquatorial

Monnaie : F CFA BCEAO (100 F CFA = 0,15 Euro)

PIB : 3,6 milliards US \$ (2011 Banque Mondiale)

Nombre de postes de télévision pour 1000 hbts (2002) : 123

Musées : Musée de Lomé, Musée régional de Kara, Musée régional de Sokodé et Musée régional de Dapaong.

Quelques sites touristiques du pays : la maison des esclaves à Agbodrafo, le château vial à Kpalimé, le centre artisanale de Kpalimé, pic du mont Agou, cascades de womé, kpimé et aklowa, la réserve de faune de Fazao-Malfakassa à Sokodé, faille d'alédjo, les hauts fourneaux de Nangbani et Bandjéli, le Parc de Sarakawa à Kara, les grottes de Nok et de Mamproug à Dapaong, etc.

Site du patrimoine mondial : Koutammakou (classé en 2004).

 Localisation du site Koutammakou sur la carte du Togo.



Remerciements

L'élaboration de ce mémoire n'a pas manqué d'échanges, de rencontres et de soutien, que ce soit au sein de l'Université Senghor ou à l'extérieur de celle-ci. Un soutien sans lequel cette réflexion sur le patrimoine culturel au Togo n'aurait pu se faire.

Je suis reconnaissante et redevable à tous au point où me mettre à lister des noms serait non seulement fastidieux mais aussi m'emmènerait étant limité par le nombre de pages à en oublier certaines.

Je voudrais tout simplement dire merci à tous ceux et toutes celles que j'ai rencontrés durant ce parcours.

Dédicace

A mon père pour son soutien sans cesse renouvelé et son désir de me voir réussir sur le plan académique, trouve ici papa le fruit de tous tes efforts.

A ma famille et à tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont soutenue contribuant ainsi à la réalisation de ce travail.

Résumé

La création d'une attention pour le patrimoine est au centre de cette réflexion sur le patrimoine culturel au Togo. En comparant l'engouement pour la fréquentation des lieux patrimoniaux par les nationaux en occident et en Afrique, on observe un écart considérable.

Au Togo, ce phénomène est d'autant plus flagrant en ce sens que les lieux patrimoniaux sont peu visités par la population. C'est donc pour remédier à cette situation, que nous avons mené une réflexion sur la création d'une attention pour le patrimoine dont l'objectif est d'informer la population sur le patrimoine culturel. Cette information permettra à la population d'avoir un nouveau regard sur le patrimoine, de le visiter et de le protéger.

Pour le développement de cette notion de création d'une attention pour le patrimoine, une revue de littérature a permis de clarifier les concepts de patrimoine culturel et patrimoine mondial. Ensuite une définition des formes d'attention s'est imposée pour une adaptation de la notion d'attention à celle du patrimoine culturel au Togo dans le cadre de l'étude du site Koutammakou, classé patrimoine mondial.

A cette occasion, ledit site peu fréquenté par la population Togolaise a servi d'exemple pour cette étude. Dans le souci de mieux comprendre cette faible fréquentation, nous avons réalisé des entretiens auprès des professionnels du secteur culturel au Togo, la réalisation de focus group auprès du public jeune de Lomé retenu pour le projet pilote et une enquête auprès d'une partie de la population togolaise.

Les résultats de ces échanges montrent que le site n'est pas connu ce qui fait qu'il est faiblement fréquenté. Il y'a donc un fossé entre la population et son patrimoine. Cette observation nous a permis de faire des recommandations pour une meilleure appropriation du patrimoine par la population. Une appropriation qui sous-tend la fréquentation des lieux patrimoniaux car si la population n'est pas informée ou ne connaît pas le patrimoine, il lui serait difficile de le visiter.

La création de l'attention pour le patrimoine qui engendrera son appropriation s'opère dans cette étude à travers une logique pédagogique. Celle-ci se fera par un support media, de préférence la télévision nationale Togolaise. Elle s'étend à la population Togolaise, mais cible le public jeune par une sensibilisation aux aspects du patrimoine (histoire, valeurs, utilités) etc.

Mot-clefs

Patrimoine culturel, Patrimoine mondial, Attention, Attention pour le patrimoine, Appropriation du patrimoine culturel, Sensibilité au patrimoine culturel, Conscience patrimoniale.

Abstract

Arising attraction for the cultural heritage is a very important question as far as the issue is concerned in Togo. There is a significant gap considering the infatuation showed for cultural heritage sites in some western (developing) countries as well as in Africa. In fact, cultural heritage sites in Togo are less visited by both tourists (foreigners) and nationals.

To help increase the interest in visiting the said-sites especially by Togolese, we have considered/mulled over an approach of arising attraction for the cultural heritage through information, for more the population will be informed about the sites, more they will know about them; they will visit and protect them.

In order to develop thoroughly the concept of arising attraction for cultural heritage, we went through readings which help explained some concepts such as cultural heritage and world heritage. Then, we explained different types of attraction, so as to choose the most appropriate regarding the situation in Togo. In this vein, a study case has been made on Koutammakou site, a registered world cultural heritage in Togo, which is less visited by nationals and foreigners.

To identify the reasons why the site is less visited, interviews have been carried out in the area. The target groups were the cultural workers in Lome, Togolese, especially the young people selected for the pilot project and the local populations of the area of Koutammakou.

Data analysis shows that the site is not well-known by Togolese, creating a gap between the population and its cultural heritage.

Accordingly, suggestions have been made to enable the population own its heritage, by knowing the site and visiting it.

The approach suggested in this study intends to be a educational approach. It would be experienced via media, specially the national television, targeting the entire population (Togo), in particular the young people through sensitization on cultural heritages (histories, values, usefulness) etc.

Key-words

Cultural Heritage, World heritage, attraction, attraction for the cultural heritage, cultural heritage ownership, sensitivity to one's cultural heritage, consciousness of one's cultural heritage.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- DGSCN : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
- DPC : Direction du Patrimoine Culturel
- ICOMOS : International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property
- IUCN : International Union of Conservation Nature
- PIB : Produit Intérieur Brut
- SCPK : Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

Table des matières

Remerciements.....	i
Dédicace.....	ii
Résumé.....	iii
Mot-clefs.....	iii
Abstract.....	iv
Key-words.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Table des matières.....	1
Introduction.....	4
1 Problématique : Méconnaissance du site Koutammakou.....	7
1.1 Présentation du site et de ses caractéristiques.....	7
1.1.1 Les caractéristiques du site Koutammakou.....	9
1.2 Etat des lieux.....	10
1.2.1 Gestion et fonctionnement du site.....	10
1.2.2 L'environnement du site.....	11
1.3 Question générale.....	14
1.4 Objectif général.....	14
1.5 Hypothèse.....	14
1.6 Synthèse des données de terrain.....	14
1.7 Résultat attendu.....	15
2 Création d'une attention comme moyen de connaissance du site Koutammakou.....	17
2.1 Clarification de quelques concepts.....	17
2.1.1 Les notions de patrimoine culturel et de patrimoine mondial.....	17
2.1.2 L'attention.....	18
2.1.3 L'attention pour le patrimoine.....	21
2.2 Les raisons de la classification du site Koutammakou par l'UNESCO et celle de sa méconnaissance par la population.....	24
2.2.1 La classification d'un site sur la Liste du patrimoine mondial.....	24
2.2.2 Les raisons de la classification du site Koutammakou sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.....	26
2.3 Les raisons de la méconnaissance du site par la population.....	27
3 Démarche aboutissant à la création d'une attention pour le Koutammakou.....	30
3.1 Cadre méthodologique.....	30

3.1.1	Les méthodes de recherche.....	30
3.1.2	Les techniques de recherche	31
	La recherche documentaire	31
	Le constat après l’observation sur le terrain	33
	Les techniques qualitatives	34
	Les techniques quantitatives : les enquêtes de terrain	37
3.1.3	Portée et limites de l’étude.....	38
3.2	L’apport du stage.....	38
3.2.1	Présentation de la structure d’accueil	39
3.2.2	L’expérience du stage	39
3.2.3	Les difficultés rencontrées.....	40
3.3	Recommandations pour une meilleure attention pour le site Koutammakou.....	41
4	Projet « Patrimoine Clé en main ».....	44
4.1	Contexte et justification du projet.....	44
4.2	Description du projet.....	44
4.3	Stratégie de mise en œuvre	48
4.3.1	Définition de l’émission	48
4.3.2	Le contenu et le déroulement de l’émission	48
4.3.3	Diffusion et commercialisation de l’émission	49
4.3.4	Communication autour du projet	50
4.4	Porteur du projet.....	50
4.5	La planification des activités du projet.....	52
4.6	Le chronogramme de la conception du projet.....	54
4.7	Le suivi et l’évaluation financière	54
4.8	La faisabilité financière	55
4.8.1	Le budget.....	55
4.8.2	La répartition budgétaire	57
4.8.3	Plan d’auto financement.....	57
4.9	Les impacts du projet	58
4.10	Les perspectives du projet.....	58
	CONCLUSION.....	59
	Liste des illustrations.....	62
	Liste des tableaux.....	62
	Annexes.....	63

Annexe 1 : Questionnaire pour la population	64
Annexe 2 : Questionnaire pour les touristes présents sur le site	66
Annexe 3 : Les différents guides d'entretien	69
Annexe 4 : Loi 90-24 sur la protection du patrimoine culturel au Togo	73
Annexe 5 : L'arrêté n°010/MCJS/CAB du 17 juillet 2003 portant inscription du Koutammakou sur la liste du patrimoine national ;.....	77
Annexe 6 : Arrêté n°124/MC/CAB du 1 ^{er} octobre 2003 fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du site Koutammakou	79
Annexe 7 : Des photos illustrant le quotidien des Batammariba	80

Introduction

Au-delà de la protection des objets, il faut permettre à une population d'intérioriser la richesse culturelle dont elle est dépositaire¹. Toutes les sociétés sont dotées d'un patrimoine culturel qu'elles protègent et s'efforcent de transmettre aux générations futures. La logique patrimoniale a toujours été orientée vers les dimensions de protection ou de préservation. C'est ce qui a fondé même la classification des sites sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO pour éviter la perte de certains biens qui auraient un intérêt particulier pour l'humanité.

Pendant que les pays développés tendent vers l'éducation au patrimoine pour une meilleure assimilation et protection des valeurs culturelles, les pays en voie de développement reléguant cette éducation au second rang, s'attèlent plutôt à la course pour le recensement de leurs biens culturels et éventuellement leur nomination sur la Liste du Patrimoine mondial.

En Afrique de l'Ouest tout particulièrement, la notion de patrimoine culturel s'est développée grâce aux travaux de l'International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property (ICCROM) à travers son programme PREMA devenu Ecole du Patrimoine Africain (EPA), le programme Africa 2009 et dernièrement le fonds Africain du patrimoine mondial. Ces divers programmes ont contribué à une prise de conscience de l'enjeu patrimonial au niveau des Etats. Leurs résultats se traduiront plus tard par la création des directions du patrimoine culturel au sein des ministères de tutelle et le renforcement des capacités des agents surtout les conservateurs.

Ces conservateurs au regard des compétences acquises contribuent au recensement des biens culturels et à leur protection. Mais ils font face à une autre difficulté majeure qu'est la fréquentation des lieux patrimoniaux par la population. Cette fréquentation ne se fait pour la plupart que par des touristes étrangers au moment où la population elle-même détentrice des biens reste stupéfaite et parfois même se demande ce que ces touristes étrangers gagnent en fréquentant les lieux patrimoniaux.

Le Togo, pays de l'Afrique de l'ouest d'une superficie de 56 600 km² limité au nord par le Burkina Faso, au sud par l'océan atlantique, à l'ouest par le Ghana et à l'est par le Benin n'échappe pas à la faible fréquentation des lieux patrimoniaux par la population. Doté d'une importante richesse culturelle et de surcroît d'un site classé patrimoine mondial, le Togo voit ses lieux patrimoniaux peiner à mobiliser la population.

Ce fait nous a interpellé dans le cadre de notre recherche surtout sur le site Koutammakou patrimoine mondial de l'UNESCO. En effet, il s'agit d'un paysage culturel situé à 480 km au nord de Lomé. Ce site d'une valeur universelle exceptionnelle inscrit depuis huit (8) ans sur la Liste du Patrimoine mondial,

¹ Rapport québécois, *Les arts et la ville, la création du patrimoine*, mémoire déposé au groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel au Québec, 14 avril 2000.

n'enregistre que 20%² des visiteurs nationaux. Qu'est ce qui donc pourrait expliquer, cette faible fréquentation d'un site qui malgré tout n'est pas des moindres avec le label UNESCO dont il dispose?

Dans la recherche de solutions à cette situation, nous nous sommes rendu compte que l'environnement du site révélait certaines insuffisances qui ont contribué à sa méconnaissance.

Face à ce constat, on se demande si la méconnaissance du site ne participe-t-elle pas de sa faible fréquentation par la population togolaise. Comment donc amener les togolais à fréquenter le site Koutammakou ?

Bien que plusieurs voies soient envisageables, nous voudrions par la présente démarche œuvrer pour une plus grande fréquentation des lieux patrimoniaux par une prise de conscience plus forte du patrimoine culturel auprès du public jeune. Cette action va se matérialiser par une émission télévisuelle. Nous avons retenu la télévision en fonction de son impact considérable sur l'individu par le cumul de l'image et du son qui capte plus l'attention d'un public.

La synthèse de ce travail de recherche sur la création d'une attention pour le Koutammakou objet de ce mémoire se décline en quatre (4) parties qui sont :

- La première partie qui expose la problématique traduite par la méconnaissance du site par la population ;
- La seconde qui propose une clarification des concepts et relève les raisons de la nomination du site sur la Liste du Patrimoine mondial et celle de sa méconnaissance par la population ;
- La troisième qui présente la méthodologie aboutissant à la "création d'attention" pour le Koutammakou ;
- La quatrième, qui est une proposition de projet d'émission télévisuelle dénommé « patrimoine clé en main ».

² Statistique Service de Conservation et de Promotion du Site Koutammakou, Nadoba, août, 2012.

“Création d’attention” : pourquoi et comment ?

La “création d’attention” que nous proposons dans notre travail s’entend comme une sensibilité pour le patrimoine culturel. Ce concept vient d’une réflexion personnelle sur la définition du mot attention et ses formes qui occupent une place importante dans la connaissance d’un objet. En effet, les recherches sur le patrimoine culturel ont souvent porté sur sa protection et sa transmission.

Nous nous sommes interrogés sur cette protection en essayant de voir les modalités pratiques de sa réalisation. Et pour se faire, nous avons estimé que la connaissance du bien culturel joue un grand rôle dans sa protection. C’est donc à juste titre que nous avons voulu dans le cadre de notre travail utiliser l’expression “création d’attention” pour non seulement traduire le rôle de l’attention qui permet de mieux cerner les contours d’un objet mais aussi l’importance de l’information qui augmente le degré de connaissance d’un individu sur un sujet donné.

Une autre raison de l’utilisation de cette expression est l’usage du support télévision dont nous nous servons dans notre projet. En effet, de nos jours la rétention de l’information auprès des publics exposés à ce média se traduit beaucoup plus par l’expression attention que l’audience.

C’est au regard de ces raisons que nous avons adopté le concept “création d’attention” pour sensibiliser la population au patrimoine culturel surtout pour ce qui est de la méconnaissance du Koutammakou mais aussi divulguer l’information autour du site pour le faire mieux connaître à population.

1 Problématique : Méconnaissance du site Koutammakou

1.1 Présentation du site et de ses caractéristiques

Situé à 480 km de Lomé la capitale du Togo, le site est localisé dans la préfecture de la Kéran au Nord-Est du pays, à 28 km de Kantè et à seulement 4 km de la République du Bénin. En forme d'un quadrilatère irrégulier de 500 km², il s'étend entre la rivière Kéran et la République du Bénin. Il est composé des cantons de Nadoba, Warengo, Koutougou et de six villages Tammari du canton d'Agbontè. Il est limité au Nord par la sous-préfecture de Boukoumbé (Bénin), au Nord-Ouest par la préfecture de l'Oti et le canton de Pessidè, au sud-Est par la préfecture de Doufelgou et au Sud par le canton de Kandè. Il abrite environ 30 000 âmes.

Le climat du Koutammakou est tropical, de type soudano-guinéen avec une température moyenne atteignant 28° C. Presque toutes les pratiques religieuses se retrouvent sur le site à savoir : l'animisme, l'islam, le christianisme et quelques petits groupes spirituels. Le quotidien des Batammariba³ s'organise autour d'activités comme l'agriculture qui est d'ailleurs l'activité principale, la pêche et l'élevage.

Le nom Koutammakou est issu de la nomination du site autrefois connu sous le nom de "vallée des Sombas" ou des Tamberma sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2004. Mais il est plus connu sous le nom "Tata". Ce site vivant et harmonieux a plusieurs composantes dont : les habitations (sikièn), l'environnement naturel (forêts, arbres, montagnes, fleuves), le territoire aménagé (champs, carrière, bosquets sacrés) et des éléments immobiliers.

Pour se rendre sur le site Koutammakou, plusieurs possibilités s'offrent aux touristes soit par l'intermédiaire d'une agence de voyage locale, soit individuellement. Le déplacement se fait à partir de Kantè, (ville situé après Kara) par taxi brousse et dure environ une (1) heure. Il est également possible de louer un taxi moto de Kantè pour se rendre sur ce dernier. Ce trajet revient à 6 000 F CFA (9,15 euros), tarif proposé par les Zemidjans⁴ basé à Kantè.

Les droits de visite s'élèvent pour les nationaux, élèves et étudiants à 200 F CFA (0,30 euros), 500 F CFA (0,76 euros) pour les adultes et à 1 500 F CFA (2,87 euros) pour les étrangers. Avec deux ouvertures, une sur le Togo et l'autre sur le Bénin, seul le péage du Togo est fonctionnel. Celui du Bénin reste en projet, ce qui constitue un manque à gagner considérable pour le site car des visiteurs s'infiltrèrent par cette frontière.

L'artisanat d'art, les rites d'initiation et une végétation sous forme de bosquets (forêts sacrées) avec des espèces entrant dans la construction des habitations constituent les caractéristiques principales du site. Mais la caractéristique fondamentale ayant conféré une valeur exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de la science et de l'art est son habitat traditionnel fortifié appelé Takienta (voir figures 2 et 3)

³ Habitant du Koutammakou encore appelé Tamberma

⁴ Appellation donné aux conducteurs de taxi moto au Togo.

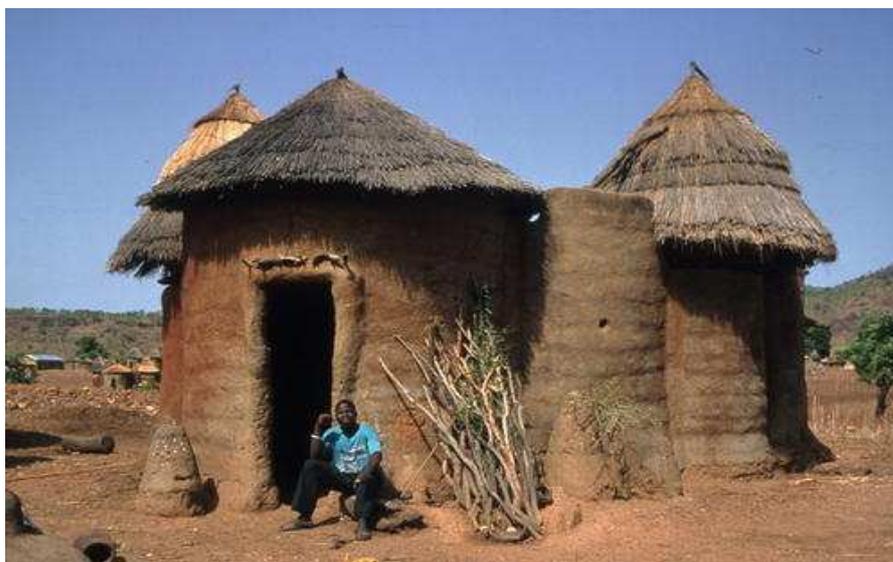
avec une architecture originale qui obéit à des règles de conception mêlant des aspects profane et sacré.

Figure 1: Situation du Togo sur la carte de l'Afrique et localisation du site Koutammakou sur la carte du Togo



Source : www.africanworldheritagesites.org/cultural-places/traditional-cultural-landscapes/koutammakou.html

Figure 2: Un Batammariba devant sa takienta



Source : UNESCO, auteur T. Joffroy, CRA Terre-EAG

Figure 3: Vue en hauteur d'une Takienta



Source : [http : www.tvmovie.dekoutammakou-togo-land-der-batammariba-1568594.html](http://www.tvmovie.dekoutammakou-togo-land-der-batammariba-1568594.html)

Après la présentation du site, le diagnostic suivant permet de déterminer les raisons de la méconnaissance de ce site par la population.

1.1.1 Les caractéristiques du site Koutammakou

Pour traduire les caractéristiques du site, nous nous inspirerons des propos de Xavier Greffe qui le présente en précisant la signification des éléments de son architecture par l'extrait suivant :

« Région du Togo, le Koutammakou se caractérise par une maison familiale, la Takienta, placée sur la liste du patrimoine mondial en 2004. La volonté de ses habitants Batammariba de conserver leur indépendance et leur liberté, s'y manifeste depuis des siècles à travers une architecture et une organisation spatiale tout à fait particulière.

L'habitation avec ses dépendances (greniers, étable, poulailler, ruche), concentrée en un seul corps de bâtiment, se présente comme un ensemble de tourelles, circulaires ou ellipsoïdes ou encore carrées, d'où l'appellation de maisons-châteaux. Elle n'a qu'une seule entrée, ce qui permet un bon contrôle et renforce l'aspect défensif. Le rez-de-chaussée abrite les autels des ancêtres, les outils, les animaux (bétail et volailles) qui logent dans les pièces délimitées par les tourelles, les murs extérieurs et des murets de séparation. De part et d'autre de l'entrée se trouvent les deux tourelles qui sont surmontées des greniers. Les greniers sont positionnés au-dessus de la terrasse La terrasse est l'espace de vie principal de la maison. Il sert au séchage des grains, à la préparation des repas et à toutes sortes d'activités journalières. Chaque Takienta est complétée par un abri qui est un lieu de réception convivial. Il est fait d'une structure de poteaux et poutres en bois surmontée de paille, parfois remplacé par une plateforme positionnée sous un arbre. L'habitat présente une dualité male femelle marquée par

une séparation selon l'axe Est-Ouest. La moitié Sud, la droite, est à la fois celle du sacré et celle de l'homme. La moitié Nord, la gauche, est celle de la femme. Cette séparation se retrouve au niveau de l'appropriation des espaces et même des greniers. Ainsi, du côté Sud, on a le grenier rempli de graines à connotation masculine (fonio, millet, sorgho, riz) et du côté Nord le grenier femelle abritant haricots, pois de terre, fruits, arachides. La façade de l'habitation, où se trouve la porte, est toujours orientée vers l'Ouest, à l'abri des pluies dominantes et de l'harmattan. Selon Preston Blier, le langage et les rites associés à la Takienta la rapprochent du corps humain : « La porte d'entrée ressemble à la bouche, les fenêtres aux yeux, le grenier avec l'estomac, le mortier à piler aux dents, la gargouille latérale au pénis, la chambre à coucher au vagin, et la gargouille arrière à l'anus. L'enduit apparaît comme une peau humaine, avec les incisions rappelant les scarifications traditionnelles »⁵. Une autre caractéristique mérite aussi d'être relevée, la présence systématique de deux clans dans chaque village, les « rouges » et les « noirs ». S'ils résident dans deux zones distinctes, des membres d'un clan vivent toujours dans la zone réservée à l'autre, un peu de noir se retrouvant dans le blanc et un peu de blanc dans le noir »⁶.

1.2 Etat des lieux

Cette section expose le mode de gestion et de fonctionnement du site, ainsi que les éléments de son environnement qui permettent d'apprécier les facteurs ayant contribué à sa méconnaissance par la population.

1.2.1 Gestion et fonctionnement du site

Le site Koutammakou bien avant son classement était exploité par des agences de voyages locales qui le proposaient à des clients dans leurs offres de circuits touristiques : les fameux " Tata Somba". Mais une fois inscrite sur la Liste du Patrimoine Mondial en 2004, l'Etat Togolais a créé le Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou (SCPK) dont la mission est de veiller à la conservation et à la promotion de ce site suivant un plan de gestion élaboré à cet effet. Le service est, entre autres, chargé de coordonner toutes les actions qui sont menées sur le site. Il est dirigé par un conservateur nommé par arrêté ministériel. Ce dernier rend compte de la gestion du site en élaborant un rapport à la Direction du Patrimoine Culturel sous tutelle du Ministère des Arts et de la Culture.

Un système de gestion participative du site associe les populations à travers le comité local de gestion, certaines associations et les Comités Villageois de Développement (CVD).

Les ressources financières du site proviennent des recettes de billetterie d'accès et des ristournes provenant de 10% du montant prélevé sur chaque objet vendu dans la boutique souvenir. Quelles sont donc les personnes qui visitent le site et à combien sont-elles estimées?

⁵ Preston Blier, S. (1987): *The Anatomy of Architecture Ontology and Metaphor in Batammaliba Architectural Expression*, Cam. (Mass.): Cambridge University Press, 1987.

⁶ Xavier Greffe, *Patrimoine culturel : Trace et rhyzome*, à paraître.

Depuis la classification du site en 2004, des touristes de plusieurs nationalités y compris des nationaux le visitent. Les statistiques de visite, qui ne datent que de 2008, montrent la répartition entre les deux catégories de visiteurs. Ces statistiques marquent un grand intérêt du site pour les étrangers et se présentent comme suit :

Tableau 1: Statistique de visite du site Koutammakou de 2008-2011

Visiteurs	Années	2008	2009	2010	2011
Visiteurs nationaux		201	177	278	264
Visiteurs étrangers		1 233	1 215	1 143	1 083
Total		1 434	1 392	1 421	1 347

Source : Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou

On observe une augmentation des visites des nationaux en 2010 ce qui se justifie par une colonie de vacances d'élèves pendant cette année. Mais cette augmentation ne va pas se poursuivre en 2011 puisqu'il s'agissait d'une action ponctuelle. Les nationaux n'ont pas l'habitude de fréquenter le site.

Au niveau des visiteurs étrangers, on note une légère baisse des visites au fil des années liée au faible aménagement du site et de l'état de la voie d'accès à celui-ci qui est difficilement praticable en haute saison touristique. Ce qui n'est pas viable pour l'avenir du site qui ne vit que des recettes de la billetterie.

1.2.2 L'environnement du site

Parler de l'environnement du Koutammakou, revient à trouver dans son contexte, des éléments qui exercent une influence sur celui-ci. Ces influences peuvent être positives et négatives mais dans notre cas nous nous intéresserons aux éléments négatifs en montrant comment ceux-ci contribuent à la non fréquentation du site. Ces éléments sont réunis au sein du cadre politique, juridique, institutionnel et administratif.

Un cadre politique favorable dépourvu d'actions

Au Togo, on note une volonté politique des autorités d'accorder une attention particulière au patrimoine. Celle-ci s'est affichée dès les indépendances par la création d'un ministère de la Culture qui a longtemps été associé à d'autres ministères tel que l'éducation avant d'être autonome.

De nos jours, il est mis à part ce qui traduit le vœu des dirigeants de concentrer plus d'effort sur ce secteur. Malheureusement cette volonté n'est pas suivie d'actes concrets.

A titre d'exemple, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)⁷ déroulant le

⁷ Document de base des actions de développement entreprises au Togo, version 2009-2011.

programme de développement national ne donne pas une priorité au secteur culturel.

Un autre exemple est celui des études de valorisation et de développement culturel ainsi qu'un projet d'aménagement de trois (03) sites clés du pays dont le Koutammakou. Les résultats de ces études restent lettres mortes et le projet d'aménagement n'a connu aucune suite.

Un cadre juridique marqué par la désuétude, l'inexistence et l'inapplicabilité des textes existants

La référence des textes en matière de protection du patrimoine est la loi n°90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine culturel national. Celle-ci a été renforcée plus tard par différents décrets et arrêtés portant inscription des biens sur la Liste du Patrimoine national. Trois textes fondamentaux régissent la vie du site Koutammakou. Il s'agit :

- du décret n°2001-175/PR du 11 octobre 2001 qui en son article 13, confie à la Direction des Musées, Sites et Monuments Historiques, l'application de la politique nationale en matière de musée, de l'inventaire, de l'aménagement, de la protection, de la réglementation et de l'exploitation des sites et monuments historiques au site Koutammakou ;
- de l'arrêté n°010/MCJS/CAB du 17 juillet 2003 qui l'inscrit sur la liste du patrimoine national ;
- de l'arrêté n°124/MC/CAB du 1^{er} octobre 2003 fixant ses limites géographiques et déterminant ses composantes.

Sur le plan international, le Togo fait partie des pays ayant ratifié la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Tous ces textes au même titre que la politique culturelle actuelle du Togo, ne sont ni appliqués et ne cadrent plus aux nouvelles exigences. A part les textes, précités plus aucun autre instrument ni même ceux contenus dans le document de conservation lors du classement n'ont force de loi.

Au-delà des différents dispositifs au plan national, le site bénéficie d'une protection traditionnelle assurée par les garants des us et coutumes. Ces derniers veillent au respect scrupuleux de la loi foncière traditionnelle, de la responsabilité et du rôle de tout un chacun dans la protection, la survie du Koutammakou et la considération de son paysage comme bien commun.

Cadre institutionnel peu coopératif avec le secteur privé

La gestion administrative du site Koutammakou est assurée par la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) sous le contrôle du secrétariat général du ministère des Arts et de la Culture. La Direction du Patrimoine a pour objet d'œuvrer pour la conservation des éléments tangibles et intangibles du site tout en faisant sa promotion.

Malheureusement, depuis le classement aucune action d'envergure n'a été menée pour cette promotion. Certaines institutions privées du pays méconnaissent voire même ignorent l'existence du site et son statut de bien du patrimoine mondial. Aucune initiative, ni action n'est menée pour les informer. Il n'y a également pas eu de démarches envers le secteur privé pour solliciter des partenariats en vue de mobiliser des fonds pour les actions de sensibilisation visant à faire connaître le patrimoine. Or de nos jours, le partenariat public-privé n'est plus à négliger pour le financement des projets

culturels.

Déficit d'information et mauvaise répartition des tâches au niveau administratif

La dualité dans le fonctionnement du site limite les actions en sa faveur. Les différents acteurs ne voient et ne comprennent pas vraiment la frontière dans leurs différentes attributions. Que faire pour le site ? Où commence la mission du ministère du Tourisme (chargé de la promotion des sites), celle des Arts et de la Culture -en charge de la gestion du site- et où s'achève-t-elle ? Voilà autant de difficultés auxquelles sont confrontés certains agents dans le cadre d'une bonne gestion du site. A cela s'ajoutent, la maigreur du budget alloué aux ministères et une défaillance au niveau de la collecte de la taxe touristique qui prive le ministère du tourisme de moyens pour la promotion des sites en général et du Koutammakou en particulier.

Les services administratifs représentant l'Etat, informent très peu la population. Cette sous-information reste valable pour les ministères impliqués dans la gestion et l'exploitation du patrimoine culturel. Autant d'éléments qui influencent directement ou indirectement le fonctionnement du site.

De nos jours, la valeur du patrimoine est admise par presque tous les Etats. Les Etats africains ont quant à eux accusé un retard dans cette reconnaissance. Ce retard doublé d'un sous financement et de la recherche immédiate des résultats du secteur culturel ne leur permet pas de jouir des retombées de l'activité culturelle.

Le Togo, pays de l'Afrique de l'Ouest situé entre le Ghana et le Bénin, au même titre que ceux du continent dispose d'un patrimoine culturel riche et varié. En plus de cet atout, il dispose d'un climat favorisant le tourisme pendant toute l'année et un site classé patrimoine mondial (le Koutammakou).

Premier paysage culturel francophone inscrit sur cette liste, le Koutammakou dispose d'un paysage magnifique séduisant presque tous les visiteurs, d'un calme et d'une quiétude incomparables. Lieu idéal pour se reposer, être en contact avec la nature, découvrir les châteaux forts et savourer les randonnées, le site a de nombreux atouts qui sont presque ou parfois peu connus.

Cependant et malgré ces atouts, il reste peu fréquenté par la population togolaise, ce qui constitue une menace pour l'appréhension du patrimoine togolais, le développement du tourisme intérieur et la rentabilité du SCPK.

En effet, les statistiques de visite des trois (03) dernières années montrent une baisse de la fréquentation du site. Cette baisse pourrait avoir pour cause :

- l'inexistence d'une offre culturelle autour du site : insuffisance d'hôtels et de restaurants pouvant retenir les visiteurs ;
- le manque de moyens financiers du Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou pour engager des actions de communication ;
- la méconnaissance du site par la population.

Cette dernière cause serait l'un des éléments explicatifs du faible taux de fréquentation du site par la population togolaise. Ne connaissant pas le site, il est difficile d'envisager sa visite du moment où le public n'a aucune information qui pourrait l'amener à se poser des questions et chercher à le visiter.

1.3 Question générale

La faible fréquentation du site Koutammakou par la population togolaise, suscite en nous diverses interrogations. Celles-ci nous amènent à en rechercher les causes en nous basant sur le critère de sa méconnaissance par la population pour trouver un moyen de les amener à mieux le connaître et le visiter.

De cette réflexion découle notre question générale, comment attirer l'attention des Togolais sur le Koutammakou en particulier et de façon générale sur la notion de patrimoine culturel? La fixation des objectifs est nécessaire pour répondre à cette interrogation.

1.4 Objectif général

Le but recherché en élaborant cette problématique est de contribuer à une meilleure connaissance et donc une fréquentation du site Koutammakou par les Togolais.

Il s'agit plus spécifiquement :

- d'assurer une diffusion continue des informations relative au site ;
- amener la population à s'intéresser à celui-ci ;
- encourager la découverte du Koutammakou et du patrimoine culturel;
- sensibiliser à la protection du site Koutammakou ;
- promouvoir le débat culturel au détriment du débat politique qui a toujours fait l'objet de discussions et de tensions;
- et contribuer à l'animation de la vie culturelle.

1.5 Hypothèse

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées dans le cadre de la faible fréquentation du site Koutammakou. Mais nous retenons dans le cadre de notre étude celle de la méconnaissance du site par la population qui selon nous, explique mieux le faible taux de fréquentation enregistré auprès de ce public. L'hypothèse ci-dessus pour être soutenable, devra être confrontée à la réalité par une recherche sur le terrain.

1.6 Synthèse des données de terrain

Pour infirmer ou confirmer notre hypothèse, nous avons procédé à une collecte de données. Celle-ci s'est appuyée sur des outils comme :

- la recherche documentaire à travers la consultation de certains ouvrages, documents, rapports tant à la bibliothèque de l'Université Senghor, à Lomé (ministères du Tourisme, des Arts et de la Culture, le SCPK et le CRAC) que sur les sites web et dans les notes de cours. La plupart s'intéressaient à notre problématique ;
- les entretiens : avec le conservateur du site Koutammakou, des responsables du ministère des Arts et de la Culture et ceux du Tourisme de Lomé, des personnes ressources sur le site Koutammakou et le public jeune concerné par notre projet ;
- notre participation à une réflexion sur les sites du patrimoine mondial du 1^{er} au 7 Juin à Libreville (Gabon) sur le thème « **tourisme comme moteur du développement des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ?** ».

A ces dispositifs, nous avons ajouté des questionnaires en vue d'obtenir des réponses plus précises sur la connaissance du site, sa perception et l'intérêt des touristes et de la population à vouloir le visiter.

L'observation a fait partie de nos techniques et nous nous sommes inspirés des différentes visites (le site koutammakou et de la Lopé au Gabon) pour faire des propositions dans le cadre de notre travail.

Nous n'avons pas pu avoir des informations sur les statistiques de visite des trois (03) années ayant suivi le classement du site, ni les nationalités des personnes l'ayant visité depuis sa nomination sur la Liste du Patrimoine mondial de même qu'une documentation exhaustive sur le site Koutammakou à Lomé.

1.7 Résultat attendu

Vu les insuffisances relevant du contexte du site et compte tenu des opportunités qu'il peut offrir en raison de sa classification au patrimoine mondial, un devoir d'information s'impose autour du site. Ceci aura pour finalité d'amener les Togolais à se l'approprier et à le visiter. Cette mise à disposition d'information facilitera la connaissance de l'histoire du patrimoine, sa valeur et suscitera sa valorisation et sa promotion.

L'une des stratégies et celle d'ailleurs que nous proposons est : la réalisation d'une émission télévisuelle pour sensibiliser les nationaux notamment le public jeune sur l'importance de ce site et de la notion du patrimoine culturel en général.

Le choix de notre cible se justifie par :

- une facilité d'aborder et d'échanger avec cette tranche de la population avec qui nous avons eu des échanges préalables lors de notre recherche sur le terrain et qui ont manifesté un intérêt pour le projet ;
- un fort pourcentage de cette cible (60% de la population togolaise)⁸ qui représente un potentiel

⁸ DGSCN, 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (06 au 21 nov. 2010), Togo, Déc. 2011, pg IV.

important et pour reprendre les termes de Phillippe Malaval « un marché important »⁹ non seulement pour des actions actuelles mais futures car représentant la relève de demain. Cette jeunesse est appelée à relever les grands défis du monde de demain d'où l'importance de les associer dès à présent à tous les projets. Un investissement en cette cible sera à coup sûr rentable car le retour sur investissement s'inscrit dans une durée plus ou moins longue ;

- un faible taux de fréquentation du site par les jeunes estimé à moins de 4%¹⁰ et l'absence sur les chaînes de télévision Togolaises d'un programme jeune purement culturel tel que le nôtre.

Les activités de notre programme permettront une large diffusion de l'information relative au site Koutammakou et palliera au problème de sa méconnaissance tout en ayant une incidence sur sa fréquentation.

⁹ Phillippe Malaval, Jean-Marc Décaudin : *Pentacom communication corporate, interne, financière, marketing b-to-c et b-to-b*, 3^{ème} édition, Paris, 2012, p.347.

¹⁰ Statistique Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou, Nadoba, Août, 2012.

2 Création d'une attention comme moyen de connaissance du site Koutammakou

Dévolue à l'étude des concepts clés utilisés dans le document, cette seconde partie du travail nous permettra d'expliquer les notions qui fondent la réalisation de celui-ci. Les expressions telles que : " patrimoine mondial ", " patrimoine culturel ", " attention " et " attention pour le patrimoine " y trouveront leurs définitions et interprétations.

2.1 Clarification de quelques concepts

La clarification des concepts circonscrit la logique dans laquelle les différentes expressions ont été employées et le sens que nous leur donnons dans cette étude.

2.1.1 *Les notions de patrimoine culturel et de patrimoine mondial*

La notion de patrimoine issue du latin 'patrimonium' est selon le dictionnaire Larousse 2012 « un bien qu'on tient par héritage de ses ascendants ». Nous pouvons résumer l'évolution de la notion de patrimoine avec Poulot à travers les étapes suivantes :

- « sa genèse avec les lectures érudites attachées à interpréter les œuvres comme autant de documents sur le passé, à en faire en particulier de la compréhension des Antiquités classiques puis nationales un enjeu intellectuel et politique »¹¹ ;
- son développement au XVIII^{ème} siècle avec la recherche d'un dialogue entre sources littéraires et sources figurées, et l'apparition d'une histoire culturelle, puis des musées.

De nos jours, le patrimoine est assimilé d'une manière vague à l'ensemble des biens matériels ou immatériels autour de nous et que nous défendons pour en assurer la protection.

Pour le même auteur, « la notion de patrimoine s'est imposée, dans la sorte d'évidence qui est aujourd'hui la sienne, qu'à l'issue d'un processus complexe, de très longue durée, et profondément culturel. Elle est le fruit d'une dialectique de la conservation et de la destruction au sein de la succession des formes ou styles d'héritages historiques dont se sont dotées les sociétés »¹²

A titre d'exemples de destruction nous pouvons citer des sites exceptionnels tels qu'Abou Simbel (Egypte), Venise et sa lagune (Italie), les ruines archéologiques de Mohenjo Daro (Pakistan) et l'ensemble de Borobudur (Indonésie) menacés qui n'ont pu être sauvés que grâce au sens de solidarité internationale manifestée par les différents Etats du monde. Une solidarité qui a impliqué les Etats du monde pour la protection du patrimoine universel. Ceci a abouti en 1972 à la convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel au sein duquel le patrimoine culturel se définit comme : «

¹¹ Francis Haskell, *L'historien et les images*, Paris, 1996 repris par Dominique Poulot, dans *une histoire du patrimoine en occident XVIII^e –XXI^e siècle*, Paris, 2006, p.12.

¹² Dominique Poulot, *Une histoire du patrimoine en occident XVIII^e –XXI^e siècle*, Paris, 2006, p.5.

l'ensemble des biens culturels meubles ou immeubles, matériels ou immatériels, publics ou privés, religieux ou profanes, dont la préservation et/ou la conservation présentent un intérêt archéologique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque »¹³.

On est désormais dans une définition universelle du patrimoine qui s'étend à la planète entière. La dénomination "Patrimoine mondial" voit le jour et fait référence à une liste de « *biens culturels ayant un intérêt particulier, constituant un héritage commun de l'humanité* »¹⁴. Cette liste de biens est dressée par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO qui recense, nomme et assure la protection de ces biens dits « de valeur universelle exceptionnelle ». Cette classification a pour vocation comme le souligne Parent, de « *faire souscrire les Etats à la notion d'universalité de la culture à travers le respect des cultures spécifiques* »¹⁵.

Que signifient par contre les notions d'attention et d'attention pour le patrimoine ?

2.1.2 L'attention

Historique, définition et formes d'attention

Le concept de l'attention est apparu grâce aux travaux des penseurs comme Ribot (1889) et William James (1890). Ceux-ci ont pu, à travers leurs recherches notamment dans le domaine des maladies de la mémoire pour le premier et du fonctionnalisme pour le second, relever les processus attentionnels et en ressortir les principales caractéristiques. Cependant, l'utilité de la notion d'attention a été beaucoup plus marquée par la naissance de la psychologie cognitive. Une nouvelle branche de la psychologie scientifique qui porte ces réflexions sur « *les processus par lesquels nous recevons et traitons les informations, formons et organisons nos représentations, décodons le langage, raisonnons, prenons des décisions ou résolvons nos problèmes* »¹⁶.

La notion d'attention a évolué grâce à la description des symptômes pathologiques liés à elle, aux interrogations portant sur le développement des fonctions d'attention chez l'enfant et aux techniques modernes d'exploration du système nerveux central. Le mot attention fait partie intégrante de notre quotidien. Il est fréquemment utilisé tantôt pour signaler un danger "faites attention à", ramener un auditoire vers une notion très importante "votre attention s'il vous plaît". Mais au-delà de ces utilisations, la notion renvoie également à la fonction cognitive ce qui fait qu'on la qualifie de notion polysémique.

Plusieurs auteurs ont tenté de définir la notion de l'attention mais la définition classique reste celle de William James en ces termes, « *l'attention est la prise de possession par l'esprit sous une forme claire et vive, d'un objet ou d'une suite de pensées parmi plusieurs qui semblent possibles [...] Elle implique le retrait de certains objets afin de traiter plus efficacement les autres* »¹⁷

¹³ UNESCO, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, 16 Novembre 1972.

¹⁴ <http://www.l'internaute.com/dictionnaire/fr/def/patrimoine-mondial/> consulté le 3 Décembre 2012.

¹⁵ Michel Parent, *Le patrimoine mondial et l'ICOMOS*, ICOMOS/Information, 1987-4, p. 1-7.

¹⁶ <http://www.psychologies.com/Dico-psycho/psychologie-cognitive> consulté le 19 Novembre 2012.

¹⁷ Williams James, *The principles of psychology*, vol.1, New York, 1890, p. 403-404.

L'auteur illustre à travers sa définition le caractère sélectif de l'attention qui se manifeste par une capture par l'esprit d'un objet. Un procédé qui conduit à une meilleure connaissance de l'objet. Il en ressort que l'attention est le fait de faire travailler son esprit en d'autres termes, ces facultés intellectuelles dans le but de mieux cerner les contours d'un objet parmi tant d'autres. Cela revient à disposer des informations sur cet objet, s'attarder sur celles-ci, les décrypter pour mieux les comprendre. Ce processus fait appel à la concentration et l'effort intellectuel. Une notion reprise par le dictionnaire Larousse 2012 qui considère l'attention comme « *la capacité de concentrer volontairement son esprit sur un objet déterminé* ». Ici, l'on se rend compte que la notion de volonté intervient. L'individu choisit délibérément de porter son regard vers une chose plutôt qu'une autre. L'attention peut-elle être uniquement volontaire ? Une diversité d'opinions découlent de cette interrogation et varient d'un auteur à un autre. Ce qui ouvre le champ de la catégorisation de l'attention. On distingue donc l'attention divisée/partagée, focalisée, volontaire/automatique, sélective et soutenue.

Attention divisée/partagée

On parle d'attention divisée, lorsque l'on est en situation d'abondance d'informations toutes aussi pertinentes les unes que les autres. Cette attention va s'observer dans la capacité de l'individu à traiter deux ou plusieurs informations simultanément.

Attention focalisée

On y fait référence en cas d'unicité de la source d'information.

Attention volontaire/spontanée

Pour Ribot, « *l'attention volontaire ou artificielle est un produit de l'art, de l'éducation, de l'entraînement, du dressage. Elle est greffée sur l'attention spontanée* »¹⁸. L'attention spontanée s'observe dès que quelque chose de nouveau se produit brisant le cours d'évolution normal des choses. C'est pour cette raison qu'il ajoutera « *l'homme comme l'animal ne prête spontanément son attention qu'à ce qui le touche, l'intéresse, à ce qui produit en lui un état agréable, désagréable ou mixte* »¹⁹. Dans cette lancée, l'envoi d'un signal est un bon moyen pour solliciter l'attention des Togolais pour le patrimoine. Ce signal dans le cas de notre projet consiste à mettre à la disposition de la population des éléments, en d'autres termes des attributs, facilitant la reconnaissance du site Koutammakou et le patrimoine culturel. Il s'agit de rompre avec l'habitude de consommation de la population en proposant un programme télévisuel axé sur le patrimoine culturel. Par sa diffusion, on crée un effet de surprise amenant les téléspectateurs pris d'un coup à y prêter attention en vue de savoir ce qui se fera. Le bien-fondé de l'introduction de nouvelles choses rompant avec les habitudes et attirant l'attention a été prouvé par Biran qui stipule : « *C'est ainsi que tout phénomène nouveau, toute suspension, tout changement dans un ordre qui nous est devenu familier, réveillent notre attention, notre sensibilité engourdis par l'habitude* »²⁰. Nous estimons, par elle, faire adhérer la population à notre processus de

¹⁸ Théodule Ribot, *Psychologie de l'attention* 3^{ème} édition, Paris, 1896, p. 47.

¹⁹ Théodule Ribot, *Psychologie de l'attention* 3^{ème} édition, Paris, 1896, p. 47.

²⁰ Maine de Biran, *De l'influence de l'habitude sur la faculté de penser*, Paris, 1954, p. 91.

conscience patrimoniale.

Une fois l'attention spontanée captée, une sensibilisation s'impose pour cultiver auprès du public l'attention volontaire dont le but est de maintenir la pensée sur l'objet d'étude (le patrimoine culturel).

Attention sélective

Ce type d'attention est déployé dans un environnement où l'on est en présence de plusieurs sources informationnelles. L'individu s'en sert pour choisir parmi la panoplie d'informations, celles à analyser et celles à ignorer. Pour nous, il sera question d'amener le public jeune à échanger autour de l'objet patrimonial. Une chose possible par la mise en place de réseaux basés sur des amitiés, phénomène nommé selon Agnès Pecolo par l'expression « la sociabilité des pairs »²¹. Il s'agit à l'intérieur de ces réseaux, d'avoir des leaders qui par le phénomène de la contagion et du marketing tribal²² vont drainer de nombreux suiveurs. Ces derniers s'identifiant aux premiers, les imitent et se conforment à la tendance globale ce qui fait que la promotion de l'objet patrimonial se fait d'elle-même par l'effet de groupe.

Attention soutenue

Elle est celle qui conserve volontairement et de façon prolongée notre concentration à travers l'effort, nous permettant ainsi de résister aux distractions qui pourraient nous détourner de l'objet. « *L'homme moderne est bombardé de messages venus de la presse, du cinéma, de la publicité, de la radio, de la télévision, qu'il recueille de manière plus ou moins aléatoire, qu'il assimile par bribes en même temps que ceux qui proviennent de son entourage, du système scolaire, du milieu professionnel* »²³. Cette sollicitation multidimensionnelle amène l'individu à une attention soutenue pour mieux saisir les informations. Cette attention est : « *la capacité de maintenir une performance sur une longue période de temps qui dépend du maintien de la vigilance, de la capacité de détection du stimulus et de la résistance à la distraction, donc du contrôle mentale* »²⁴.

Elle est sollicitée pour une période donnée et requiert un traitement actif continu émanant de l'intéressé en situation. Ici, il revient à trouver une sorte de système d'alerte dont la mission est de recadrer à chaque fois le public qui vit dans une société de l'information. Et c'est à ce niveau que les professionnels du secteur culturel seront plus sollicités pour asseoir l'attention du public dont le rôle est exprimé par Ribot comme : « *fondamental des mouvements de l'attention consiste à maintenir l'état de conscience et à le renforcer* »²⁵. Les professionnels doivent par des activités de médiation culturelle entériner la conscience patrimoniale de la population. Spécifiquement pour les jeunes, il sera question à moyen et long terme de tendre vers leurs nouveaux modes de consommation en diffusant des contenus culturels du site Koutammakou et du patrimoine culturel sur les réseaux sociaux pour les maintenir

²¹Agnès Pecolo, Medias, jeunesse et société : des usages et des adultes/ressourcesjeunesse.fr/IMG/pdf/A./pdf. p.3 consulté le 15 janv 2013.

²² Marketing de proximité.

²³ Rémy Rieffel, *Sociologie des médias*, 3^{ème} édition, Paris, 2010, p. 104.

²⁴ Louise Berube, *Terminologie de neuropsychologie et de neurologie du comportement*, Montréal, 1991, p. 5.

²⁵ www.gercpea.lu/textes_livres/start_textes_D_Houzel_attention%20consciente.htm consulté le 19 nov. 2012.

constamment éveillés vis-à-vis de la notion patrimoniale.

Rôle et fonctionnement du processus d'attention

Le rôle de l'attention a été défini par Jean-Paul Mialet qui souligne qu'il s'agit « *d'une fonction qui a pour rôle d'optimiser et de rendre plus efficace le traitement de l'information* »²⁶. Se faisant, elle augmente le degré de connaissance de l'individu puisqu'elle « *draine dans la mesure du possible toute l'activité cérébrale* »²⁷. Avec l'attention, l'individu acquiert une plus-value en termes de connaissances qui lui proviennent du monde et de lui-même à partir des représentations qu'il s'en fait.

Notons qu'on peut également agir sur l'attention pour qu'elle s'oriente vers une information plutôt qu'une autre. C'est ce que nous comptons faire par l'attention pour le patrimoine.

2.1.3 L'attention pour le patrimoine

Cette notion d'attention pour le patrimoine que nous évoquons dans notre travail pourrait être assimilée, à la sensibilisation ou à l'éducation au patrimoine. Mais elle serait mieux comprise par l'expression « *d'incitation au goût pour le patrimoine* »²⁸. Une incitation qui prend sa source dans la mise à disposition de codes culturels nécessaires à l'individu pour comprendre et se faire une représentation de l'objet patrimonial. Elle consiste en la recherche d'une paternité culturelle qui permet à l'individu de se découvrir et d'« *être acteur de son patrimoine, appelé à le connaître* »²⁹. Elle part de la diffusion de l'information culturelle, un instrument à même d'assurer l'éducation patrimoniale qui selon Marie Musset « *participe de l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie* »³⁰. Elle va instituer la conduite de la population vers le développement d'une connaissance du patrimoine, de ses valeurs et de son interprétation avec pour conséquence son appropriation.

Du point de vue de la sensibilisation au patrimoine, les actions entreprises sont beaucoup plus axées sur la protection du patrimoine dans le but d'une transmission et surtout parce qu'il représente toute une manne financière garantissant un développement. Une idée que nous partageons avec Xavier Greffe qui souligne « *qu'aujourd'hui dans nos sociétés de consommation et de culture de masse, l'usage du patrimoine, son interprétation, voire sa simulation, désormais, par des dispositifs virtuels, tiennent lieu d'instrument d'un développement local ou national...* »³¹. Cette valorisation économique enclenche auprès des pays du Sud une volonté de développer leur patrimoine, le faire connaître pour en tirer des ressources nécessaires pour le développement des secteurs culturel et touristique. Or pour Tiwoda « *pour que le patrimoine puisse pleinement jouer ce rôle, il faudrait que les groupes humains qui en sont*

²⁶ www.latunisiemedicale.com/article-medicale-tunisie_1185_fr, consulté le 19 nov. 2012.

²⁷ Théodule Ribot, *Psychologie de l'attention*, Paris, 1896, p. 6.

²⁸ Olivier Amiel, adaptation de l'expression d'incitation au goût pour la culture, cours arts et industries culturelles, Université Senghor janv. 2013.

²⁹ Dominique Poulot, *Une histoire du patrimoine en occident XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, 2006, p. 179.

³⁰ Marie Musset, Dossier d'actualité veille et analyses n°72 2012 éducation au patrimoine : mémoire, histoire et culture commune consulté le 20 janv. 2013, p. 4.

³¹ Xavier Greffe, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, 2003.

héritiers puissent le recevoir comme leur et s'y identifier »³². Pour le recevoir il faut le connaître, l'avoir circonscrit par une connaissance approfondie par une assimilation de ces aspects et utilisations.

L'évocation du patrimoine va de paire avec sa représentation, sa définition et sa connaissance. Les trois notions s'entremêlent ce qui fait dire à Poulot qu' « *il existe donc un lien étroit entre représentation du patrimoine, le caractère de plus en plus extensif de sa définition, et la nécessité d'un travail de mise au jour confondu avec l'intervention sociale. La dynamique du patrimoine s'entend désormais comme prise de conscience de la société par elle-même, grâce à la révélation continue (interminable) de ses propriétés* »³³ »³⁴

Malheureusement, le volet représentation locale du patrimoine n'est généralement pas pris en compte au Togo. La population n'a pas une sensibilité à l'égard du patrimoine et les responsabilités de cette situation se trouvent être partagées entre l'Etat et la population. Pour remédier à ce phénomène, Poulot propose une réappropriation du patrimoine. Pour lui, « *cela ne consiste pas en un acte de simple délectation (au musée ou sur un quelconque site patrimonial) ou de contemplation, mais aussi et surtout à l'enclenchement d'une réflexion par les sociétés contemporaines sur leur présent et leur avenir, à partir des messages que délivrent les biens culturels divers (objets ethnographiques, monuments, vestiges archéologiques...) ainsi que les multiples savoirs et les savoir-faire (art, artisanat, architecture etc.), ou encore les pratiques traditionnelles (fêtes populaires, rites, sons et rythmes)* »³⁵. Le patrimoine doit parler au public qui ne doit plus être juste simple spectateur mais comprendre et décoder le message que véhicule l'objet patrimonial, en saisir ses valeurs, son utilité bref sa signification. Ceci suppose une mise à disposition de l'information patrimoniale dont le but sera d'augmenter le degré de connaissance des individus sur la notion et les amènera à agir en fonction de ce qu'ils auraient perçu.

L'éducation au patrimoine se trouve en partie prise en compte dans la notion d'attention pour le patrimoine puisque pour attirer l'attention au patrimoine il va falloir adopter une pédagogie et celle-ci est le propre de l'éducation. Dans ce sens, l'UNESCO a, depuis les années 1994 fait un travail remarquable par le biais de son programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial. Le programme consiste à informer les jeunes notamment ceux du secondaire sur la notion de patrimoine mondial et local. Considérée comme la relève de demain, l'UNESCO vise une prise de conscience précoce de la notion de patrimoine auprès de cette cible qui en retour doit s'engager pour la préservation et la promotion du patrimoine. Le programme fonctionne à travers des kits du patrimoine dont sont dotés les enseignants et qui leur permettent d'intégrer la notion de patrimoine mondial dans le programme scolaire. Ce programme participe à la connaissance, la promotion et la protection du patrimoine mais reste selon sa vision beaucoup plus mondiale. Il est préférable que l'UNESCO sensibilise les enseignants à une orientation des kits de formation sur le patrimoine national, local pour une meilleure appropriation de

³² Olivier Tegomo Tiwoda, *Contribution à la promotion du patrimoine culturel camerounais en milieu scolaire : cas d'un projet pilote dans 5 établissements secondaires de la ville de Yaoundé (Cameroun)*, Université Senghor, Mémoire Gestion du patrimoine culturel, 12^{ème} promotion, p. 17.

³³ Freddy Raphael et Georges Herberich-Marx, *Le musée, provocation de la mémoire*, Paris, 1987, p. 87-95.

³⁴ Dominique Poulot, *Une histoire du patrimoine en occident XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, 2006, p. 178.

³⁵ Dominique Poulot, *Patrimoine et Modernité*, Paris, 1998, p. 126.

celui-ci et sa protection. Cette orientation participera à une réelle connaissance du patrimoine (connaissance de l'histoire, des valeurs, de l'utilité pour ne citer que ceux-là).

Les insuffisances constatées au niveau de la sensibilisation et de l'éducation au patrimoine nous amène à proposer dans le cadre de notre recherche une attention pour le patrimoine culturel, plus précisément pour le site Koutammakou. Son rôle, diriger les consciences vers l'appropriation du patrimoine, en donnant la signification de ses composantes, ses valeurs et ses utilités pour éveiller la sensibilité de la population vis-à-vis de celui-ci. Elle ne manquera pas d'aborder la notion de patrimoine mondial surtout que le Koutammakou est un bien classé au patrimoine mondial.

Pour nous, l'attention au patrimoine est un processus par lequel l'individu peut localiser parce que disposant d'information mais aussi comprendre et être en mesure d'indiquer le sens et la valeur de l'objet patrimonial. Ceci nécessite une motivation, une incitation qui pousse l'individu à adopter ce comportement. Rappelant l'importance de la motivation, Gilles Lipovetsky dira dans son entretien avec Sabine Gignoux au sujet de la gratuité des musées qu' « *entrer dans un musée n'est pas un geste spontanée ! Si l'on ne vous en a pas donné le goût d'y aller, si l'on ne vous a en pas livrés les clés, les repères, c'est un lieu qui peut paraître ennuyeux ou compliqué* »³⁶.

C'est pour cela que nous proposons une attention pour le patrimoine qui donne, pour reprendre les propos de l'auteur, les clés et les repères pour sa meilleure appropriation. Celle-ci débute par une diffusion de l'information qui fournit des éléments consolidant l'attachement à la conscience patrimoniale. C'est ce que Poulot, désigne par patrimonialité et qui « *consiste à diriger les consciences et les modes d'appropriation des habitants, grâce à une pédagogie politique et culturelle* »³⁷

Ce n'est qu'à cette condition que son développement serait possible car il est difficile de parler de chose que l'on ne connaît pas. L'attention au patrimoine peut donc être une piste pour le développement du patrimoine culturel togolais.

Certes la création de l'attention pour le patrimoine est indispensable pour sa connaissance mais elle n'en demeure pas de façon unilatérale la voie royale aboutissant à son appropriation. Elle sous-tend une logique financière qui consiste en une mobilisation des ressources de laquelle même dépendent chacune des activités visant à faire connaître le patrimoine. Réussir la création de l'attention pour le patrimoine, c'est insérer ces activités dans la dynamique des besoins exprimés par la population. Ce qui contribue non seulement à une meilleure participation des populations mais aussi garantit le succès de la création d'attention pour les parties prenantes (population et acteurs culturels) puisque toutes s'en sortent gagnantes.

Une fois les concepts expliqués, il importe de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le site Koutammakou classé depuis 2004 ne représente presque pas grand-chose pour les Togolais qui ne manifestent aucun engouement pour la visite. Ces raisons seront étudiées après les critères de la

³⁶ Gilles Lipovetsky, la croix : entretien avec Sabine Gignoux autour de <<la haute culture a perdu de sa légitimité>>, vend 6 Fév. 2009, p. 11.

³⁷ Dominique Poulot, *Une histoire du patrimoine en occident XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, 2006, p. 27.

classification du site par l'UNESCO.

2.2 Les raisons de la classification du site Koutammakou par l'UNESCO et celle de sa méconnaissance par la population

La classification des biens sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas le fait d'un hasard. Elle se base sur des critères bien définis tant au niveau de l'UNESCO et des raisons propres à chaque Etat. Avant d'exposer les critères et les raisons qui sous-tendent la classification du Koutammakou au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous nous proposons de faire un exposé du processus de classification du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2.2.1 La classification d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

La classification d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial a entre autres fondements, l'insuffisance des moyens de protection de ces biens sur le plan national. Ceci est clairement illustré dans la Convention en ces mots :

« Considérant que la protection de ce patrimoine à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder »³⁸.

Cette raison amène l'UNESCO à mettre en place une reconnaissance universelle des biens avec pour base juridique la Convention de 1972. Les premières années de l'entrée en vigueur de la Convention, seule la "valeur universelle exceptionnelle" avait été retenue comme critère. Mais au fil des ans et avec la volonté d'assurer une représentation équitable entre les pays, d'autres paramètres sont entrés en jeu, étendant d'abord les critères, puis la notion même de patrimoine au patrimoine immatériel en 2003.

Outre cette considération, le terme "valeur universelle exceptionnelle"³⁹ que devait avoir le bien pour être classé est revu et devient "valeur exceptionnelle". A celle-ci s'ajouteront des standards comme la disposition d'un plan de gestion⁴⁰ ainsi que dix critères qui se présentent comme suit :

1. représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
2. témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts et des monumentaux de la planification des villes ou de la création des paysages ;
3. apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou

³⁸ UNESCO, *Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris, 16 Novembre 1972.

³⁹ Importance culturelle et :ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'humanité. Confert orientations UNESCO 2005 paragraphes 49 et 78.

⁴⁰ Document présentant le site et faisant état sur une période donnée de la façon dont sa valeur exceptionnelle peut être préservée.

d'une civilisation vivante ou disparue ;

4. offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
5. être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou des cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
6. être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;
7. représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
8. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
9. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
10. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

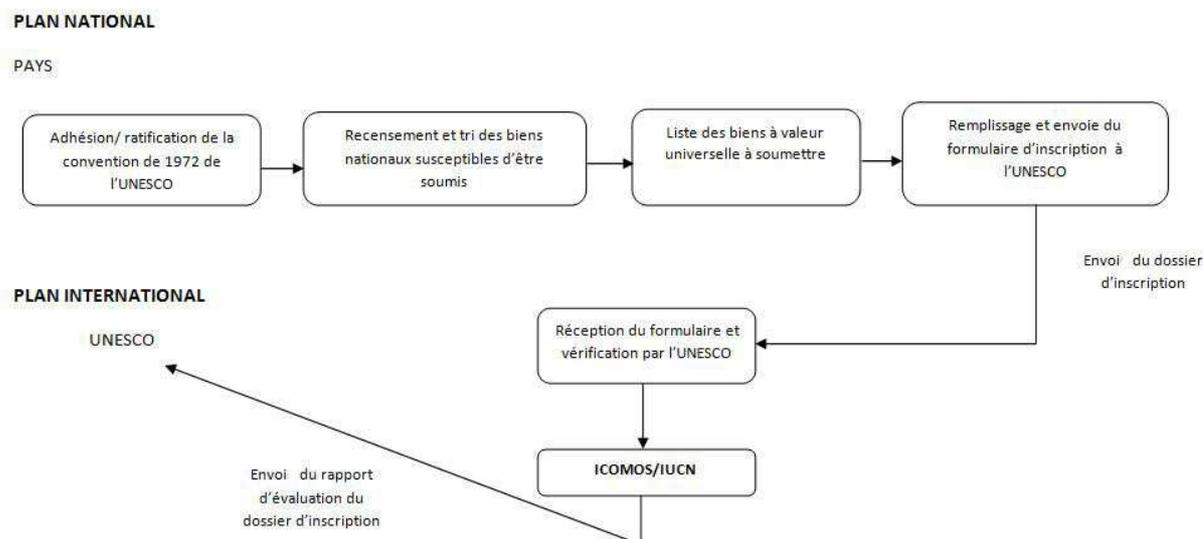
Ces critères sont issus de la version révisée des orientations établies en 2005. La protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont des éléments dont on tient compte lors de la demande de classement.

Après l'appréciation de tous les critères, le pays demandeur doit veiller à être Etat partie gage de sa volonté à protéger le patrimoine culturel national. Il prépare ensuite le dossier de proposition d'inscription des biens ayant une valeur universelle exceptionnelle, bien évidemment après concertation avec les populations locales. Il remplit le formulaire de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et le soumet à l'UNESCO. L'institution une fois le document reçu vérifie la proposition et l'affecte à l'ICOMOS s'il s'agit d'un bien culturel et à l'IUCN si c'est un bien naturel pour étude. Après évaluation, un rapport est dressé par ces organes et renvoyé à l'UNESCO.

C'est à partir de ces rapports que le Centre du patrimoine mondial statue en donnant un avis pour l'inscription du site, ou bien remet à plus tard par la décision différée ou purement rejette en n'approuvant pas l'inscription.

Nous vous proposons de suivre le canevas de l'inscription par la représentation schématique suivante :

Figure 4: Processus de classification d'un site sur la Liste du patrimoine mondial



Source : Auteur (schéma réalisé à partir du processus de classification d'un site sur la Liste du patrimoine mondial).

2.2.2 Les raisons de la classification du site Koutammakou sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Pour la classification du site Koutammakou, l'Etat togolais avait envoyé le 14 avril 1998 une demande de ratification de la Convention de 1972 à l'UNESCO et celle-ci a été acceptée. A la suite de cela, l'Etat a procédé à l'inventaire et au classement de certains sites ayant une valeur universelle y compris le Koutammakou sur la liste du patrimoine national par l'arrêté n°10/MCJS/CAB en date du 17 juillet 2003.

Une fois ces préalables mis sur pied, le pays a adressé une demande d'inscription avec une liste de sept sites nationaux. Après évaluation, seul le Koutammakou pays des Batammariba a été retenu.

L'UNESCO a en effet, noté que le Koutammakou était le premier site à être inscrit sur la liste du patrimoine mondial⁴¹. Elle lui a ensuite reconnu le caractère de paysage culturel et l'a classé en fonction des deux critères culturels ci-dessous :

- le Koutammakou est un exemple exceptionnel de système de peuplement traditionnel qui est toujours vivant et dynamique, soumis à des systèmes et pratiques traditionnels et durables, et qui reflètent la culture singulière des Batammariba, notamment les maisons à tourelles Takienta ;

⁴¹ UNESCO, *Rapport de la 28^{ème} session du Comité du patrimoine mondial*, Suzhou, 2004, p. 27.

- le Koutammakou est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et le paysage, tel qu'il se manifeste dans l'harmonie entre les Batammariba et les ressources naturelles environnantes.

Ces deux critères correspondant aux numéros 5 et 6 de la liste de dix que nous avons dressée ci dessus, constituent la base de classification de ce site par l'UNESCO. Une classification qui salue un mode de conservation d'un territoire et offre un exemple remarquable en matière de développement durable. L'harmonie que les Batammariba ont su créer en aménageant le territoire avec leur nature, les spécificités du territoire, de sa culture et de son habitat sont autant d'éléments qui ont motivé l'inscription du site par l'UNESCO. Le site regorge aussi de nombreux biens immatériels à l'instar des rites, danses et savoir-faire qui expriment la réalité d'une société qui a su garder ses valeurs malgré le phénomène de la mondialisation.

La nouvelle de classification du site Koutammakou a été saluée par les populations locales qui ont vu en elle, leur culture hissée au rang mondial. Celles-ci y ont vraiment cru pour une amélioration de leurs conditions de vie surtout à travers l'assistance de l'Etat pour pérenniser et encourager les nouvelles constructions de Takienta et une augmentation de la visibilité du territoire. Etant des modèles, les Batammariba étaient fiers d'être déjà distingués sur l'échiquier international. Quelle ne fut pas la surprise de ceux-ci face à la méconnaissance du site dans la capitale.

Autant de raisons expliquent la méconnaissance du site et ce sera l'objet de la partie suivante.

2.3 Les raisons de la méconnaissance du site par la population

L'admission d'un bien sur la liste du patrimoine mondial est un travail de longue haleine. Généralement les Etats se contentent du triple avantage que procure la classification à savoir :

- avantages pour l'objet patrimonial (la protection, la conservation et la restauration) ;
- avantages économiques (accélération de la fréquentation, hausse des revenus, possibilités de développement des infrastructures annexes et créations d'emplois) etc ;
- avantages sociaux (création et renforcement du lien entre l'objet et les habitants du territoire, valorisation d'une identité culturelle, création d'un sentiment communautaire...).

La population acteur et premier ambassadeur du patrimoine est souvent négligée car les Etats sont trop focalisés sur les avantages. Le Togo aussi s'est inscrit dans cette logique en négligeant la promotion du site Koutammakou sur le plan national. D'emblée, le Koutammakou d'une valeur universelle reste presque inexistant aux yeux des nationaux. Ce qui suscite la curiosité des autres et fait déplacer des personnes situées à des milliers de kilomètres n'inspire pas ceux qui sont tout près.

Cette observation est quand même inquiétante et les responsabilités se situent à plusieurs niveaux. D'une part de l'Etat qui n'informe pas la population et ne la sensibilise pas au fait culturel et d'autre part de la population qui, laissée à elle-même, n'opère ses choix qu'en fonction de l'information disponible

dans son environnement. Dans cette situation, plusieurs raisons expliquent la non fréquentation du site. Il s'agit de l'absence de diffusion de l'information culturelle par l'Etat garant de la protection et de la promotion du patrimoine culturel, l'insuffisance d'initiative pour la promotion nationale du site Koutammakou, le désintérêt de la population pour le patrimoine qui est en étroite relation avec la rareté des activités culturelles liées au patrimoine et l'absence de mobilisation des jeunes pour la visite des lieux patrimoniaux.

Absence de diffusion de l'information culturelle par l'Etat garant de la protection et de la promotion du patrimoine culturel

Avant, pendant et même après la classification du site Koutammakou, l'Etat n'a pas su user de son obligation d'information pour mettre la population au courant de la classification. Pis, aucune communication publique n'a été faite en vue d'une sensibilisation de masse sinon un reportage dans le quotidien national « Togo presse »⁴². Cette source d'information n'a pu être consultée que par les intellectuels et les professionnels du secteur culturel qui ont pu avoir accès audit quotidien. L'absence d'information reste généralisée à tout le secteur culturel et aucun effort n'est fait pour le moment pour y pallier.

Insuffisance d'initiative pour la promotion nationale du site Koutammakou

La seule promotion interne du site est faite par des sociétés nationales avec l'image de la Takienta sur des calendriers que celles-ci distribuent à leurs clients en fin d'année. Encore faut-il que les récepteurs de ces étrennes puissent reconnaître et pousser leur curiosité pour chercher à savoir ce que représentait la Takienta, où se situait-elle avant qu'ils n'envisagent sa visite. Cette promotion n'est pas soutenue car elle est faite de façon vraiment saisonnière.

Une seconde initiative est celle du conservateur à travers la célébration en 2007 de la journée de la francophonie sur le site avec le soutien du Bureau Régional de la Francophonie pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO) à Lomé. Cette activité a été suivie par l'organisation du FESTAMBER⁴³ en 2009 qui a vu la participation des cadres du ministère des Arts et de la culture. Après ces manifestations plus aucune activité n'a été organisée faute de moyens.

Ces actions ponctuelles restent inefficaces voire même peu prometteuses pour garantir la visibilité du site surtout qu'elles sont peu médiatisées. Et parlant de médiatisation, l'apport des medias mérite d'être étudié dans la recherche des raisons de la méconnaissance du site.

L'absence de programmes culturels liés au patrimoine culturel sur les medias

Dans une société, les medias ont un important rôle à jouer au sens où ce sont eux qui fondent la société en les éduquant par leurs programmes. Ils informent, forment et divertissent. Dans la connaissance du patrimoine culturel au Togo, les medias ont failli à leur mission dans la mesure où aucun d'eux n'a pu développer un programme à même d'informer la population sur son patrimoine. Or

⁴² Direction du patrimoine culturel, *Plan de conservation et de gestion du Koutammakou*, Lomé, 2004, p. 38.

⁴³ Festival des habitants du Koutammakou.

comme le précise Yacouba Sam « *les medias sont à même d'analyser et de mieux comprendre rapidement certains actes préjudiciables au patrimoine culturel national* »⁴⁴. Et en le comprenant ils pourront très bien en informer la population ce qui participe de la connaissance du patrimoine et encourage la protection des biens.

Rareté des activités culturelles liées au patrimoine et faible implication des jeunes

Les activités culturelles surtout celles ayant trait au patrimoine n'existent presque pas. Autrefois, les activités culturelles marquant les vacances étaient suivies de voyage de découverte d'autres régions du pays. Ceci n'est plus le cas de nos jours et la programmation même de ces activités prévoit très peu la visite des lieux patrimoniaux.

En plus de cela, les réflexions sur le patrimoine ne regroupent que des professionnels du secteur culturel. Ceci entraîne une exclusion des jeunes qui n'y voient pas l'intérêt de participer puisque de toute façon ils n'ont pas été associés dès le départ.

Ces deux précédentes raisons induisent un désintérêt de la population pour le patrimoine.

Désintérêt de la population pour le patrimoine

L'absence d'information, la rareté des activités culturelles liées au patrimoine ont contribué à forger un désintérêt de la population pour le patrimoine culturel et le site Koutammakou en particulier.

Même si le visuel de la Takienta est le symbole phare du Togo sur le web et que les professionnels admettent que c'est grâce aux Batammariba qu'on connaît le Togo à l'extérieur, le site reste méconnu par la population. Cette méconnaissance est corroborée par Xavier Greffer en ces mots « *or si des ethnologues, quelques visiteurs et l'Unesco ont reconnu l'organisation du site et de son architecture, il n'en allait pas de même des populations togolaises pour lesquelles cette architecture était d'autant plus ignorée que perdue dans les recoins nord du pays* »⁴⁵.

Cette idée vient renforcer la méconnaissance du site par la population. Le patrimoine n'est pas pour l'instant la préoccupation des Togolais qui courent pour leur pain quotidien. Surtout qu'il ne donne pas une réponse immédiate aux besoins vitaux, ils préfèrent s'en occuper après.

Toutes les raisons avancées sont influençables et interdépendantes. Une action sur l'une entraînera des effets sur les autres. Si nous prenons le cas de la diffusion de l'information culturelle, elle va d'abord susciter la curiosité des gens et mobiliser leur attention. Cette mobilisation de l'attention les amènera même s'ils ne visitent pas le site à pouvoir le localiser ou en garder des informations.

La sensibilisation s'avère donc nécessaire pour tenter de convaincre la population des avantages, du bien fondé et de la valeur du patrimoine ce qui les amènera à mieux le connaître et croire au développement par la culture.

⁴⁴ Yacouba SAM, *Musée et sensibilisation des élèves au patrimoine culturel a Ouagadougou (Burkina-Faso) : les cas du musée national et du musée de la musique*, 10^{ème} promotion, Université Senghor d'Alexandrie, p. 63.

⁴⁵ Xavier Greffe, *le patrimoine culturel : trace ou rhyzome*, en parution.

La réflexion sur la proposition d'une attention pour le Koutammakou nous a conduit à opter pour une méthodologie qui fait l'objet de la partie suivante du document.

3 Démarche aboutissant à la création d'une attention pour le Koutammakou

Cette section retrace le processus d'élaboration de notre document qui se scinde en deux grandes parties. La première partie théorique, s'appuie sur un référentiel de mesure se basant sur un diagnostic documentaire. La seconde partie beaucoup plus pratique expose non seulement l'apport du stage au mémoire mais aussi le travail de terrain visant à infirmer ou confirmer notre hypothèse. Ces parties sont suivies des recommandations et difficultés de l'étude.

3.1 Cadre méthodologique

Le mot méthodologie est à l'origine composé de trois vocables grecs : meta (après, qui suit), odos (chemin, voie, moyen) et logos (étude). Selon le dictionnaire des définitions, le concept se rapporte « *aux méthodes de recherche permettant d'arriver à certains objectifs au sein d'une science* »⁴⁶. Dans notre cas, il illustre la démarche suivie pour résoudre la problématique de la méconnaissance du site Koutammakou par les Togolais. Une démarche qui se fonde sur des méthodes de recherche ainsi que des techniques bien appropriées.

3.1.1 Les méthodes de recherche

Trois (3) principales méthodes ont été utilisées en l'occurrence les méthodes historique, analytique et statistique. En plus d'elles les approches "top-down", "bottom-up" et "horizontale" ont servi pour tenter d'expliquer les raisons de la méconnaissance du site Koutammakou par la population.

La méthode historique

Par celle-ci nous avons pu circonscrire le cadre de notre étude en recensant toutes les informations concernant le site Koutammakou. Celle-ci se traduit par un récit non seulement de ces faits marquants mais aussi des informations depuis la genèse du site jusqu'à son évolution actuelle. A travers cet historique, nous avons pris connaissance des structures en charge du site Koutammakou ainsi que toute la chronologie de son système de gestion.

La méthode analytique

Elle part des données de la méthode historique, elle en fait une analyse détaillée systématique pour enfin expliquer les causes et les conséquences de la méconnaissance du site Koutammakou. Ces

⁴⁶ <http://www.lesdefinitions.fr/methodologie> consulté le 12 Décembre 2012.

données ont été couplées avec des recherches sur la notion et les formes d'attention auxquelles, nous avons fait des adaptations pour proposer notre conception de la création de l'attention pour le site Koutammakou.

La méthode statistique

Elle a servi à quantifier et chiffrer d'une part les données sur la visite du site Koutammakou puis celle des données issues de la recherche sur le terrain.

Les approches "bottom-up", "top-down" et "horizontale"

Pour analyser la méconnaissance du site Koutammakou par les Togolais, nous avons seulement pris en compte les trois principaux acteurs de la social que sont l'Etat, les medias et la population. L'Etat est le garant du patrimoine et est chargé de sa protection et de sa promotion⁴⁷. La population quant à elle, doit s'approprier le patrimoine et veiller à sa protection. L'utilisation de ces approches a permis de situer l'Etat à un échelon supérieur, la population à un échelon inférieur et les medias en intermédiaire. Partant de cette logique, nous avons ressorti certaines raisons de la méconnaissance du site en partant de l'échelon supérieur vers l'inférieur et vice-versa. Outre cela, nous avons pu déceler, de façon horizontale, les liens qui pouvaient exister entre les différentes raisons évoquées.

Les méthodes de la recherche ont eu pour fondement les techniques suivantes.

3.1.2 Les techniques de recherche

Les principales techniques utilisées pour la collecte d'informations sont entre autres la recherche documentaire, le constat à l'issu de l'observation sur le terrain et les outils qualitatifs et quantitatifs.

La recherche documentaire

Divers documents ont été consultés pour mieux cerner notre problématique. Nous nous proposons de les classer suivant le lieu de la recherche. A cet effet, nous avons les sources nationales c'est-à-dire la documentation et les informations disponibles au Togo et les sources internationales ayant traits aux autres types d'information (écrites, orales et disponibles sur internet).

Les sources nationales

Sur le plan national, nous avons eu recours à des documents du Service de Conservation et de Promotion du site Koutammakou, du ministère du Tourisme, du ministère des Arts et de la culture et des mémoires disponibles au Centre Régionale et d'Action Culturelle (CRAC) de Lomé.

a) Les informations du Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou

Elles concernent les statistiques de visite du site et l'état de sa situation financière déficitaire dominé par les charges de fonctionnement. L'observation de ces différentes données nous a conduit à rechercher

⁴⁷ LOI 90-24 sur la protection du patrimoine culturel au Togo, Déc. 1990, Lomé.

des actions à mettre en œuvre pour la promotion du site, mais aussi à identifier les activités de médiation ou de vente de produits dérivés dont les recettes viendraient augmenter celle du SCPK. Il a également suscité en nous l'idée d'un partenariat public-privé. Celui-ci augmentera la visibilité du site auprès des institutions nationales mais aussi soutiendra son développement par le financement des infrastructures annexes (motels, restaurants, espaces de détente...).

b) Les informations du ministère du Tourisme et celui des Arts et de la Culture

Elles nous ont été utiles en ce sens où elles ont apporté des renseignements sur les arrivées touristiques au Togo, les divers pôles d'attraction touristique du pays y compris le Koutammakou. Nous avons pu, entre autres, passer en revue ces services, l'ensemble des supports de communication, des textes juridiques et projets élaborés pour le site Koutammakou. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Togo (DSRP 2009-2011), nous a orienté sur les secteurs prioritaires de développement de l'Etat togolais. Malheureusement la culture ne faisait pas partie de ces priorités.

a) Les mémoires disponibles au CRAC à Lomé

Le CRAC est un centre de formation inter-état africain basé à Lomé dévolu à la formation des cadres et agents de développement culturel. Il forme des administrateurs en deux (2) ans à des masters professionnels. Ceux-ci à la fin de leur formation, élaborent des mémoires disponibles et consultables à la bibliothèque dudit centre. Sur les deux mémoires traitant du site Koutammakou, nous n'avons pu avoir accès qu'à un, le second n'étant pas encore rendu public. Celui-ci nous a permis de disposer d'une version plus élaborée de la situation géographique du site Koutammakou et de prendre connaissance du projet des itinéraires touristiques qui avait été proposé pour son développement. Ce projet mérite pour être réalisable selon nos observations, une conscience patrimoniale⁴⁸. Car si l'on ne crée pas les conditions de la visite par une sensibilisation du public en lui donnant le goût d'y aller, le tracé des itinéraires ne motiverait ni ne faciliterait la visite puisque le site est méconnu.

Les sources internationales

Il s'agit de la consultation des ouvrages et mémoires traitant de la protection et de la promotion du patrimoine, de l'éducation au patrimoine, la sensibilisation du public vis-à-vis de celui-ci et du tourisme culturel à la bibliothèque de l'Université Senghor. A cela nous avons ajouté une série de documents en ligne tels que des articles tirés des revues scientifiques surtout Refdoc, Persée et Cairn.

La visite des sites web des organisations tels que l'UNESCO, l'Organisation Mondial du Tourisme (OMT), l'ICOMOS, l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), l'association Tourisme Sans Frontière a élargi notre champ de vision par rapport au patrimoine ainsi qu'à l'éducation liée à celui-ci. Les enseignements tirés des notes de cours de l'Université Senghor ont été également d'un apport non

⁴⁸ Attention ou sensibilité pour le patrimoine proposée dans le cadre de notre travail.

négligeable dans la recherche documentaire.

Pour finir, nous nous sommes appuyés sur des moteurs de recherche à l'instar de Google, Wikipédia et des bibliothèques en ligne comme Gallica pour obtenir des informations supplémentaires, surtout celles relatives à la notion d'attention dont les premières réflexions datent des années 1800.

Le constat après l'observation sur le terrain

L'observation à l'issue de la visite du site Koutammakou nous a conduit à plusieurs constats inhérents à sa visibilité. Cette absence de visibilité se traduit au plan national par l'inexistence de panneau pour la promotion du site.

Par contre à l'entrée du site on observe des panneaux à visibilité réduite car déteints ou très petits (voir figure 5 et 6) et une déficience de la signalétique sur celui-ci ce qui ne rend pas aisée la visite de quelqu'un qui ne saurait s'acquitter des frais pour une visite guidée.

Figure 5: Accès billetterie entrée du site



Source : www.travbuddy.com/travel-blogs/95321/Love-Tatas-12

Figure 6: Entrée boutique souvenir et banque culturelle du Koutammakou



Source : Auteur.

Les techniques qualitatives

Leur utilisation se justifie par l'objet même de l'étude qui touche au rapport population et patrimoine. La principale technique utilisée, consistent en des entretiens. Ils ont été secondés par un focus groupe.

Les entretiens

Au total neuf (9) entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des responsables du ministère du tourisme, celui des Arts et de la Culture et certains responsables du site Koutammakou. Les entretiens avaient pour but de contredire ou soutenir notre hypothèse concernant la méconnaissance du site qui participe de sa non fréquentation par la population Togolaise. C'était aussi l'occasion d'avoir des avis diversifiés sur notre problématique dans le but de trouver des moyens pour y faire face. Le critère de choix des répondants repose sur la connaissance de l'objet d'étude et l'expérience dans le domaine du patrimoine culturel ce qui évite toutes affirmations gratuites pour la présente recherche. Deux types de question (ouvertes et fermées) se retrouvent dans notre guide d'entretien en annexe. Le choix des deux types de question répondait à notre désir de disposer d'informations suffisantes pour cette étude et laisser l'interlocuteur libre de donner son point de vue par rapport à la réflexion qu'il se fait du site plutôt que de se borner à répondre par oui ou non.

Semi-directifs, les entretiens ont pris en considération presque tous les sites du pays avec un accent particulier sur les causes de la méconnaissance du site Koutammakou. Leur durée moyenne est comprise entre 2 et 3 heures en fonction de l'interlocuteur. Précisons enfin que les lieux des entretiens sont localisés dans la ville de Lomé pour les responsables des ministères. Les entretiens ont eu lieu, les jours ouvrables à leurs divers postes.

Pour les responsables/représentants du site Koutammakou, le conservateur a négociée une rencontre avec ceux-ci dans le village de Nadoba situé dans la préfecture de la Kéran.

Le recours au focus group s'est avéré utile pour mesurer le degré de connaissance de la notion de patrimoine culturel et du site Koutammakou par la cible jeune. Il a consisté à ramener les faits et les opinions individuelles des responsables à un raisonnement collectif, en les mettant en débat et en les soumettant à un échange contradictoire. Nous nous sommes inspirés des guides d'entretien pour conduire l'échange. Il a été fait lors d'un échange avec une sélection d'étudiants de l'Université de Lomé dont l'âge est compris entre 18 et 30 ans. Le choix de l'université de Lomé se justifie par le fait qu'il sera le lieu du projet pilote, son effectif d'étudiants plus élevé que celui des autres universités et écoles nationales et pis encore des étudiants qui méconnaissent le site (d'après les résultats du focus group). Au-delà de ces raisons, il existe d'autres raisons comme la facilité de mobilisation de notre cible. Au total vingt six (26) jeunes ont participé à l'échange qui s'est déroulé sur le campus universitaire au mois d'août 2012 et a duré 2h30min.

Analyse des données qualitatives

Pour le traitement des données de notre étude, nous avons procédé à une analyse de contenus. L'interprétation des différents entretiens s'est faite par regroupement en thèmes. Deux thèmes centraux se dégagent donc du regroupement. Il s'agit : de la connaissance du site Koutammakou en partie liée à sa promotion et de la notion de patrimoine mondial et culturel.

Pour la connaissance du site Koutammakou en lien avec sa promotion, nous avons procédé non seulement aux entretiens mais aussi au focus group. Pour les entretiens, le traitement des données recueillies souligne d'une façon générale une connaissance du site par les professionnels qui soutiennent que ce dernier est méconnu par la population surtout en fonction du manque d'information. Un manque qui selon eux serait lié à la non réalisation des actions de promotion prévues dans le plan de conservation et de promotion du site. Hormis cela, ils évoquent l'insuffisance du budget dont dispose le ministère des Arts et de la Culture, qui ne permet pas de réaliser et de soutenir les activités de médiation qui pourraient contribuer à mieux faire connaître le site.

Cette insuffisance du budget ne permet pas de donner une visibilité au site par l'intermédiaire des medias. Les seuls supports ayant servi pour la promotion du site restent des affiches posées soit dans les ambassades du Togo à l'extérieur (exemple ambassade du Togo au Gabon) ou sur « le livret passeport pour le Togo » qui présentent tous les sites et endroits à visiter au Togo. Une promotion du site sur le web (www.togo-tourisme.com) est également assurée mais reste peu visible pour la population qui n'a pas un accès facile à cet outil.

En analysant globalement le volet connaissance du site, on se rend compte que peu d'outils y ont contribué entraînant donc sa méconnaissance. A part le bouche à oreille, aucun autre support n'est mentionné.

Dans une démarche participative, nous avons eu des échanges avec un comité de cinq (5) personnes dont le préfet de la localité, le responsable des jeunes et trois (3) membres du comité local de développement. Le premier volet de la discussion avec ceux-ci était basé sur la perception du tourisme sur le site, leur point de vue par rapport à la notoriété du site. Le second volet a traité de notre projet en

vue d'une sensibilisation en amont des acteurs locaux. Une sensibilisation qui est importante pour la réussite de notre projet dans la mesure où en associant les communautés locales dès le départ nous nous donnons des chances de les voir se l'approprier et de mieux accompagner le projet. Cette familiarisation est nécessaire et dans le cadre du patrimoine africain, Pierre de Maret précise dans son plaidoyer pour une approche plurielle de la notion de patrimoine en Afrique que : « *prétendre valoriser le patrimoine d'une population sans tenir compte d'elle est un non-sens ; c'est un danger dans la mesure où l'on risque de créer un rejet vis-à-vis de ce patrimoine...* »⁴⁹.

Estimant que « *les guides expérimentés et soucieux de leur public peuvent observer au quotidien* »⁵⁰ et détenir des informations plus intéressantes, nous avons jugé utile de procéder à des entretiens avec ceux-ci. Ils ont fait état des plaintes (portant surtout sur la voie d'accès au site), des suggestions des touristes – réalisation de sanitaires, espaces de détente et signalétiques - . C'était aussi, l'occasion pour les guides d'exprimer leurs difficultés dans l'exercice de leur fonction. Nous nous sommes entretenus avec deux (2) guides sur un total de quatre (4) au péage du site Koutammakou. Mais cela n'a aucune incidence sur les réponses des entretiens car les intéressés nous ont affirmé que les mêmes remarques valaient pour tous puisqu'ils se voyaient souvent et en débattaient avec le conservateur au besoin.

Le projet que nous proposons s'adresse aux jeunes. Les écarter de la phase préparatoire serait une erreur grave. C'est la raison pour laquelle, nous nous sommes entretenu avec certains d'entre eux à travers une séance de focus group.

Lors du focus group, les jeunes ont défini le patrimoine comme un bien dont on est propriétaire. Mais ils s'accordent à le considérer comme « *ce qu'ils possèdent, quelque chose qu'ils ont acquis par don ou par le fruit du travail* »⁵¹. Ils ont pu énumérer une liste de bien mais la plupart n'avaient aucun lien avec le patrimoine culturel. Suite à cela, nous avons réagi en leur demandant s'ils peuvent disposer de bien sous la forme de patrimoine matériel et immatériel. A cette question globalement ils ont tous répondu oui prétextant que comme les choses se situent sur le territoire c'est en fait leur bien. Mais ils ne manifestent pas un engagement ni un réel engouement pour le patrimoine culturel car disent-ils « *nous n'en savons pas grand-chose* » ; « *Nous voyons les choses se faire mais nous ne serions à même de vous dire à quoi sert telle ou telle chose ni vous relater toute l'histoire par rapport à tel bien* »⁵². A ce niveau nous avons rebondi en leur faisant comprendre les enjeux du patrimoine culturel ce qui leur a permis d'en saisir les réalités. Pour la notion de patrimoine mondial, ils ont paraphrasé en l'étendant au monde mais ils n'ont pas été en mesure de préciser qu'il s'agit de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les jeunes participent très bien aux activités culturelles des clubs UNESCO de l'université mais disent ne rien savoir sur le fait que la structure s'engage pour la protection du patrimoine. Pour la connaissance du site Koutammakou seul un jeune du groupe a su le

⁴⁹ Caroline Gaultier, *Le patrimoine culturel africain*, Paris, 2001, p. 25.

⁵⁰ Jean-Yves Andrieux, *Patrimoine et société*, Rennes, 1997, p. 189.

⁵¹ Réponse à la définition du patrimoine lors du focus group dans le cadre de notre étude sur la connaissance du Koutammakou Août 2012.

⁵² Réponse à la définition du patrimoine lors du focus group dans le cadre de notre étude sur la connaissance du Koutammakou Août 2012.

présenter et donner des bribes d'informations par rapport au site. Pour ce dernier, c'est beaucoup plus l'effet de proximité⁵³ qui a joué (l'intéressé est originaire d'une ville située pas trop loin du site). Les autres étudiants ne disposent d'aucune information par rapport au site. De façon générale les échanges se sont très bien déroulés et les jeunes ont suggéré l'idée de l'émission télé qui selon eux présenterait et assurerait au mieux la diffusion de l'information sur le patrimoine culturel togolais.

L'analyse de cet échange nous amène à tirer des conclusions selon lesquelles le site Koutammakou n'est pas connu de la cible ce qui explique sa faible fréquentation. Une éducation patrimoniale est donc nécessaire pour faire connaître et saisir les réalités du patrimoine culturel. Celle-ci doit s'étendre aussi à une communication autour du label UNESCO que porte le site Koutammakou.

Les techniques quantitatives : les enquêtes de terrain

Deux enquêtes ont été menées pendant la période de notre recherche allant de juin à août. Une auprès des touristes présents sur le site et l'autre auprès de la population. Dans le cadre de notre travail seul le questionnaire soumis à la population nous a intéressé. Il a permis au public de se prononcer sur la connaissance du site Koutammakou. Il s'est fait en administration directe pour certains et indirecte pour d'autres avec des questions fermées et ouvertes. Le but de l'utilisation de ces deux types de question était de disposer de beaucoup d'informations non seulement pour la présente étude mais aussi pour des projets futurs. La méthode empirique basée sur l'a priori de méconnaissance du site nous a permis de choisir au hasard une taille de l'échantillon équivalente à cent cinquante (150) questionnaires. En optant pour la méthode empirique, nous avons tenu compte du cadre de notre étude qui se matérialise par les contraintes de temps, de coûts et de moyens pour la recherche. Le questionnaire se subdivise en deux parties, la première pour l'identification et la seconde pour la connaissance du site. Sur les 150 questionnaires nous avons eu un retour de 109. Ce qui nous donne un taux de retour de 73%. Il apparaît que 27% des personnes prospectées n'ont donné aucune suite aux questionnaires. Pour le traitement des résultats nous avons utilisé le logiciel Excel et l'indicateur du score élevé par réponse a été retenu pour l'évaluation. Les résultats de notre enquête se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 2: Enquête auprès de la population à Lomé sur la connaissance du site Koutammakou

VARIABLES	RESULTATS		
	Indicateur élevé	Nombre	Pourcentage
Situation géographique du site	NON	77	70,64%
Connaissance du site	NON	75	68,81%
Connaissance du patrimoine mondial	NON	102	93,57%
Source d'information du site	Bouche à oreille	22	20,18%

⁵³ Expression utilisée par Luc Florent dans la revue TEOROS vol.30, n° 2, 2011, page 21 pour traduire le fait que des gens proches d'un site peuvent l'identifier facilement.

Possibilité de visite en cas de disponibilité d'informations	OUI	75	68,81%
Connaissance d'autres sites du pays	NON	72	66,05%

Source : Auteur

Il ressort de ce tableau que plus de la moitié de la population enquêtée (qui s'élève donc à 109 personnes) soit 70,64% ne savent pas où se situe le site Koutammakou et 68,81% des répondants ne le connaissent pas. Cela signifie clairement que le site est méconnu. Cette méconnaissance est davantage justifiée par l'absence des moyens de promotion. Parmi ces moyens, seul le bouche à oreille vient en tête avec 20,18% ce qui illustre l'absence de promotion nationale du site que ce soit par les moyens medias ou hors media. On perçoit également que les répondants n'ont aucune idée de la notion de patrimoine mondial. La connaissance de cette dernière aurait pu les aider dans la reconnaissance du site ce qui n'est pas le cas.

A la suite de ces différents constats, nous pouvons conclure que la méconnaissance du site Koutammakou est liée à une absence de promotion au niveau national et une absence d'information autour de celui-ci. Une promotion qui devrait se faire par une mise à disposition d'information ce qui n'a pas été le cas. C'est donc cette absence d'information qui illustre la méconnaissance du site et explique sa faible fréquentation du site.

3.1.3 Portée et limites de l'étude

Qualitativement comme quantitativement, nous avons collecté un ensemble d'éléments assez riches sur la base duquel, nous avons cherché à analyser le rapport entre la non fréquentation du site Koutammakou par la population et sa méconnaissance (méconnaissance des valeurs, de sa situation géographique et de sa classification sur la Liste du patrimoine mondial). Pour autant il ne s'agit pas d'une étude de portée nationale dans la mesure où l'échantillon n'est pas strictement représentatif des différentes composantes de la population.

D'une part, le nombre de personnes interrogées quantitativement ne nous autorise pas à prétendre à une représentativité au sens statistique du terme. D'autre part, notre recherche a uniquement porté sur le site Koutammakou. Les échanges avec les personnes dans le cadre de cette étude se sont limités à une catégorie donnée ce qui ne nous permet pas de généraliser cette étude à d'autres sites et de prétendre avoir saisi de manière exhaustive la problématique de la méconnaissance du site Koutammakou. Toutefois, les résultats de cette étude nous permettent de tirer des conclusions qui constituent une base pour des études plus exhaustives.

3.2 L'apport du stage

Le développement de cette partie se décline en une présentation de la structure d'accueil puis de la contribution du stage à la réalisation de notre travail. Elle vient compléter la recherche mais cette fois de manière plus pratique en recherchant des solutions concrètes et efficaces au problème de notre

recherche.

3.2.1 Présentation de la structure d'accueil

Notre mise en situation professionnelle a duré dix (10) semaines et s'est déroulée au laboratoire d'anthropologie de l'Université Omar Bongo à Libreville au Gabon. La structure forme des étudiants en des masters professionnels et de recherche dans les domaines du développement durable, de l'éco-tourisme et du tourisme.

Elle est membre du réseau UNITWIN de la chaire UNESCO. Ce réseau est un programme de l'UNESCO créé en 1992, suite à une décision de la 26^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO. UNITWIN est l'abréviation de « UNiversity TWInning and Networking », il signifie en français « jumelage et mise en réseau des universités ».

Le but de ce jumelage est de faire avancer la recherche, la formation et le développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO en créant des réseaux et en encourageant la coopération internationale par le biais du transfert de connaissances à travers les frontières. En intégrant le réseau UNITWIN, le laboratoire montre ainsi son investissement dans la recherche et le partage de compétences dans les domaines de formation qu'elle dispense.

C'est dans ce cadre qu'elle a co-organisé avec l'Université Paris Panthéon Sorbonne la deuxième conférence du réseau UNITWIN autour du thème "tourisme et développement durable" et plus précisément sur "le tourisme, moteur du développement durable sur les sites du patrimoine mondial" du 1^{er} au 7 Juin 2012.

Cette conférence a pour finalité de donner une plus grande visibilité aux formations dispensées par le laboratoire et de favoriser l'échange interuniversitaire entre les professionnels et universitaires de l'Université Omar Bongo et ceux des universités participant à la conférence.

Au-delà de cet objectif, il se veut aussi un cadre de réflexion et d'élaboration de stratégies visant à l'augmentation de la fréquentation du parc national de la Lopé (patrimoine mondial situé à 300 km de Libreville) qui n'accueille annuellement que huit cent 800 touristes.

Un problème qui s'apparente à notre sujet de recherche puisque le site Koutammakou est très peu visité aussi bien par les Togolais que les touristes. C'est justement pour résoudre ce problème, que notre participation à l'organisation de cette conférence était nécessaire et devait nous permettre de tirer des enseignements transposables sur le cas du Koutammakou.

3.2.2 L'expérience du stage

La participation à la réflexion sur le tourisme comme moteur du développement durable des sites du patrimoine mondial, a été pour nous l'occasion de mieux comprendre la complexité et la délicatesse de l'intervention sur lesdits sites.

Les acquis de ce stage pour le mémoire sont considérables mais nous les résumons autour des notions de gouvernance, de développement durable et la nécessité de l'éducation pour une prise de conscience patrimoniale.

Du point de vue de la gouvernance, nous avons retenu la nécessité d'associer les populations locales aux divers projets concernant les sites. Ceci passe par l'instauration d'une approche participative où les populations locales sont sollicitées dès l'émergence de l'idée de projet. Une pratique à laquelle nous nous sommes adonnés en associant les responsables de la population locale dès la genèse de notre projet.

En ce qui concerne le développement des sites patrimoniaux, il a été souvent pensé par la mise en tourisme des sites. Surtout que le label UNESCO fait office d'effet multiplicateur des visites et dans certains cas demeure la condition sine qua non de la visite par certains touristes. Dans le contexte du Koutammakou, nous nous sommes rendu compte que le classement du site sur la Liste du patrimoine mondial est un élément déterminant de la visite surtout pour les touristes étrangers.

Le tourisme international ne doit plus être le seul participant au développement du site. Il faut donner des chances au tourisme intérieur de se développer en investissant dans l'éducation patrimoniale qui participe plus efficacement au tourisme durable. Cette éducation permet à la population de comprendre les enjeux des biens patrimoniaux et l'amène à le préserver par rapport à l'étranger qui ne s'y connaît pas forcément. C'est ce qui nous conforte et nous rassure dans notre projet d'attention pour le patrimoine qui donnera goût au patrimoine à la population et l'amènera à le visiter.

La nécessité de l'éducation pour une prise de conscience patrimoniale

L'exemple du Gabon à travers le programme de formation au niveau universitaire est un bel exemple d'éducation au patrimoine en milieu universitaire. Il s'agit d'une formation ouverte aux universitaires et professionnels pour leur faire connaître non seulement le patrimoine mais aussi les engager pour la protection. Le Togo a tout intérêt à s'inspirer de ce modèle pour étudier la faisabilité et la mise en place d'une pareille structure au sein des universités. Ceci permettra une prise de conscience précoce de la notion du patrimoine culturel par les jeunes.

Certes, le CRAC forment des professionnels mais ceux-ci ne jouent pas pleinement leurs rôles à travers une transmission et une divulgation des enseignements reçus et de leurs recherches.

Nous ne saurions prétendre avoir exploré sans difficultés la méconnaissance du site Koutammakou par les togolais. Ces difficultés méritent d'être mentionnées pour la compréhension des résultats de notre recherche.

3.2.3 Les difficultés rencontrées

Celles-ci se traduisent par une absence d'information, une période de recherche relativement courte ne permettant pas d'élargir le champ de la recherche et une insuffisance de moyens financiers.

L'absence d'information a été l'élément le plus criard. Nous n'avons pas pu entrer en possession des

statistiques de visite dès le classement du site. Aussi, le site regorge d'une documentation inouïe détenue soit par des particuliers ou qui se retrouvent à l'étranger. Ces documents contiendraient sans doute des informations qui pourraient parfaire notre travail. L'inaccessibilité à celles-ci, nous a rendu la tâche plus ardue ce qui explique notre bibliographie peu abondante.

La période de recherche relativement courte ne nous a pas permis de rassembler toute la documentation portant sur le site. Nous avons tant souhaité échanger avec les différents intervenants surtout ceux de CRATERRE⁵⁴ et de l'UNESCO qui sont intervenus lors du classement du site ou dans le cadre de divers projets le concernant, mais cela n'a pas été possible malgré les contacts établis.

L'absence de moyens financiers : la recherche nécessite des moyens financiers importants surtout quand il s'agit de la réalisation des enquêtes comme la nôtre. Faute de moyens, nous n'avons pas pu déterminer un échantillon représentatif pour l'étude. Mais conscient du vécu quotidien et des mentalités en fonction des observations que ce soit des professionnels et les nôtres, nous osons quand même affirmer que ce questionnaire reflète à quelques exceptions près la relation entre la population et son patrimoine culturel.

Face à ces difficultés et vu la méconnaissance élevée du site, des actions urgentes s'imposent et nous les formulons sous forme de recommandations.

3.3 Recommandations pour une meilleure attention pour le site Koutammakou

Au regard des nombreux avantages de la classification d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, l'Etat voudra passer à la vitesse supérieure par des actions concrètes. Il ne s'agit plus seulement de créer le cadre en adoptant des décrets mais de suivre le cycle d'évolution du site en réfléchissant aux dispositions relatives aux différentes phases. Ces dispositions pourront porter sur :

- l'évaluation du plan de conservation qui est venu à échéance en 2012 en vue de déterminer les actions prioritaires pour le développement, la protection et la promotion du site ;
- le renforcement de l'environnement juridique du site par l'adoption des divers projets de loi en suspens;
- le renforcement du personnel du Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou en recrutant prioritairement un traducteur français-anglais ou un guide anglophone permanent ou à défaut à temps partiel (pour faciliter la visite du site aux touristes anglophones) ;
- la dotation du SCPK d'un budget de fonctionnement pour faire baisser ses charges et augmenter ses recettes ce qui l'aidera à financer les actions de promotion du site ;
- la réhabilitation de la voie d'accès au site qui n'est pour le moment qu'une piste difficilement praticable pendant la saison pluvieuse censée être la période de forte affluence touristique ;

⁵⁴ Laboratoire de recherche sur l'architecture de terre crue basé à l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

- le recensement des divers attraits du site et le tracé des itinéraires touristiques pour en faciliter les visites,
- une communication soutenue entre les ministères impliqués dans la gestion du site (environnement, tourisme, Arts et culture, éducation, des travaux publics, l'économie et des finances) pour un meilleur suivi des projets relatifs au site,
- l'accès facile au financement pour soutenir la réhabilitation et la construction des tatas en vue de prévenir la dénaturation du site ;
- le reboisement avec des essences locales destinées à la construction des Takienta et envisager leur commercialisation ;
- le développement d'un partenariat public-privé pour financer des projets comme par exemple la réhabilitation de la banque culturelle en état de dégradation avancé, le projet des contes et de la langue Tammari⁵⁵ qui n'est toujours pas entamé faute de moyens ;
- la réalisation d'une enseigne lumineuse du site dans le hall arrivée de l'aéroport pour mieux attirer l'attention des touristes étrangers, la réfection de sa signalétique sur la nationale n°1, à l'entrée de la ville de Kara, de Kantè et l'implantation des panneaux directionnels au sein même du site pour en faciliter la visite ;
- l'accroissement de la visibilité du site internet du ministère du tourisme à travers, l'actualisation, l'interconnexion avec d'autres sites, le bon référencement et la dynamisation des contenus. Le processus d'actualisation du site peut passer par, la publication du calendrier des fêtes et initiations chez les Batamariba en vue de permettre aux touristes internationaux de faire le déplacement ;
- l'intégration de l'éducation patrimoniale au système d'enseignement scolaire.

Une diffusion plus large de l'information sur le site Koutammakou s'impose pour voir toutes ces recommandations se mettre en œuvre. C'est donc à juste titre que nous avons choisi de trouver un mécanisme de mise en œuvre de la présente recommandation⁵⁶.

Le site Koutammakou bénéficie déjà du label UNESCO et ceci est un atout majeur. Le processus de vulgarisation de l'information autour de celui-ci ne fera qu'augmenter sa connaissance par la population togolaise. C'est pour cela que nous proposons dans la partie à venir, un projet d'émission télévisuelle qui donnera les éléments de compréhension du patrimoine et motivera les visites des lieux patrimoniaux.

⁵⁵ Langue des habitants du Koutammakou

⁵⁶ Large diffusion d'information sur le site Koutammakou.

4 Projet « Patrimoine Clé en main »

4.1 Contexte et justification du projet

Que ce soit au niveau économique, social, politique et culturel l'apport du patrimoine a été non négligeable pour soutenir le développement. Ayant cru en cette évidence, des initiatives ont été prises au Togo, notamment la création d'une direction du patrimoine culturel et la formation régulière des professionnels du secteur culturel pour les rendre plus efficaces dans la gestion des lieux patrimoniaux. Malgré ces efforts consentis par l'Etat, l'on se rend compte que la population ne fréquente toujours pas lesdits lieux. Cette situation est bien visible dans l'étude du site Koutammakou. Ce site classé patrimoine mondial de l'UNESCO et qui fait déplacer au moins 1 000 visiteurs étrangers par an n'est fréquenté que par 4%⁵⁷ des élèves et étudiants. Dans la recherche de solutions à cette faible fréquentation, nous nous sommes rendu compte que la population méconnaissait le site et de surcroît le patrimoine.

C'est donc en réponse à cette méconnaissance que nous proposons la réalisation des émissions télévisuelles dont la mission première consiste à faire une promotion du patrimoine par une diffusion large d'informations sur le patrimoine matériel et immatériel. Pour cette réalisation, le support télé a été retenu d'un commun accord avec la cible du projet et le comité local de développement du site Koutammakou parce que combinant l'image et le son, ce qui présentait mieux l'objet patrimonial et mobilisait beaucoup plus l'attention des téléspectateurs.

Il s'agit en effet, d'un prêt à diffuser d'une durée de 30 minutes pour une meilleure prise de conscience patrimoniale. Cette émission dénommée «patrimoine clé en main» donnera comme son nom l'indique des éléments de connaissance et d'appréciation du patrimoine. Elle sera diffusée sur la Télévision Togolaise (TVT), la chaîne nationale du fait de sa couverture nationale qui permet de toucher la cible répartie sur toute l'étendue du territoire.

4.2 Description du projet

Titre du projet : «patrimoine clé en main»

Nature : projet à caractère culturel

Objectif Général :

L'objectif général du projet est de faire connaître le patrimoine national et de créer une sensibilité de la population vis-à-vis du patrimoine.

⁵⁷ Statistique Service de Conservation et de Promotion du Koutammakou, Nadoba, Août, 2012.

Il s'agit plus spécifiquement :

Pour le site Koutammakou, au terme de ce projet de :

- porter à 15% la fréquentation du site Koutammakou par les étudiants des Universités du pays ;
- encourager les responsables des activités culturelles en milieu scolaire et universitaire à programmer la visite du site.

Pour le patrimoine culturel :

Au niveau économique :

- de développer l'artisanat local et accroître le commerce des produits dérivés sur les sites retenus pour le projet pilote ;
- amener le secteur culturel et celui du tourisme à contribuer à hauteur de 10% au PIB.

Au niveau culturel :

- rapprocher les populations des lieux patrimoniaux ;
- susciter l'envie auprès de la population pour la visite des lieux patrimoniaux ;
- encourager le recensement des biens patrimoniaux par la population ;
- faire connaître 25% du patrimoine culturel inscrit sur la liste nationale ;
- informer 60% de la population sur la notion du patrimoine culturel, mondial et de l'existence d'un site inscrit patrimoine mondial au Togo.

Au niveau social :

- recréer et resserrer les liens entre les populations locales des sites et les citoyens et entre les générations.

Au niveau pédagogique :

- insuffler l'instauration d'une éducation patrimoniale dans le système éducatif (on pourrait commencer par le secondaire et l'étendre aux universités du pays ;
- faire ressortir les enjeux du patrimoine et ses diverses interactions avec les autres secteurs et disciplines.

Résultats attendus :

- les togolais sont dotés d'une conscience patrimoniale ;
- le patrimoine togolais est connu par la population et les lieux patrimoniaux visités ;
- le site Koutammakou est connu et visité par les jeunes portant à 15% la fréquentation du site

par les jeunes ;

- l'Etat s'investit davantage pour la promotion du patrimoine culturel national, par l'augmentation du budget des ministères de tutelle, l'aménagement des sites et la construction des infrastructures (hôtels, restaurants, espaces de détente etc.) aux alentours de ceux-ci ;
- la population est engagée pour la protection et défend son patrimoine.

Tableau 3: Tableau des indicateurs de mesures des résultats attendus

Résultats	Indicateurs de mesure
Les togolais sont dotés d'une conscience patrimoniale	- Taux de participation de la population aux inventaires de biens culturels.
Le patrimoine togolais est connu par la population	- Taux de participation aux jeux ; - Proportion de bonnes réponses etc.
Le site Koutammakou est connu et visité	- Variation des statistiques de visite (surtout l'augmentation des statistiques des nationaux).
L'Etat s'investit davantage pour la promotion du patrimoine culturel national, l'aménagement des sites et des infrastructures aux alentours de ceux-ci	- Taux d'aménagement du site ; - Indicateurs de visibilité (la réalisation de la signalétique) ; - Proportion de satisfaction des suggestions des touristes ; - Les projets d'aménagement du site sont réalisés et la voie d'accès au site remise en état.
La population est engagée pour la protection du patrimoine	- La participation de la population au projet d'aménagement du site en vue de sa préservation ; - L'effort de la population à soutenir les activités de protection du site

Les résultats ci-dessus ne peuvent être atteints qu'avec la collaboration des parties prenantes au projet. Il s'agit, des acteurs, bénéficiaires et de la cible.

Tableau 4: Tableau des parties prenantes au projet

PARTICIPANTS	CARACTERISTIQUES
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes (étudiants et travailleurs) estimé 60% de la population compte tenu de leur niveau d’instruction et de leur facilité d’appropriation et de compréhension du message de sensibilisation au patrimoine culturel.
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - L’ONG culture&société (en création à Lomé) : acteur principal du projet ; - Les institutions nationales intervenant dans le domaine culturel : bureau national de l’UNESCO pour le soutien des activités du projet, etc. ; - Les ministères des Arts et de la culture, du Tourisme, de la communication pour l’engagement de l’Etat et son appui etc. ; - Les associations œuvrant dans le secteur culturel en raison de leur expertise dans le secteur culturel.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes togolais spécialement les étudiants des universités du Togo : qui sont les bénéficiaires directs du projet ; - Les citoyens togolais mis pour tout le public exposé au message de sensibilisation.
Les prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> - L’association des jeunes Tamberma basé à l’Université de Lomé qui assurera un relais des informations auprès des étudiants ; - Les journalistes qui par leur rôle d’information vont encourager la population à accepter et mettre en pratique le message de sensibilisation ; - Les universités et instituts de formation universitaire au Togo qui mobiliseront leurs étudiants pour suivre les émissions.

Source : Auteur.

Les opportunités du projet

Plusieurs éléments militent en faveur de notre projet et lui donne des chances d’aboutir. Ce sont :

- la disponibilité du media pour la diffusion des émissions ;
- une forte proportion de la cible : population togolaise essentiellement jeune ;
- la présence de partenaires à même de financer le projet ;
- la force des relais d’opinion notamment l’association des jeunes Tamberma qui depuis des années mobilise cette communauté à travers des rencontres et qui a un rôle non négligeable à jouer ;
- l’inexistence d’un programme culturel comme le nôtre assurant la promotion du patrimoine culturel ce qui nous donne un monopole et un meilleur positionnement ;

- l'absence de communication et de promotion des structures en charge de la gestion du patrimoine culturel ;
- l'existence des textes réglementaires encourageant la promotion du patrimoine.

Lieu et durée de réalisation du projet

Le présent projet sera réalisé au Togo par l'association culture&société en création à Lomé. La mise en place des installations devant accueillir le projet va durer trois (3) mois. La mise en œuvre va s'étendre sur une période de quatorze (14) mois. Celle de la réalisation des émissions sur quatre (4) mois et après les émissions on aura une étude d'impact qui va se dérouler sur six (6) mois. Ce qui nous donne une durée réelle du projet estimée sans l'évaluation à vingt un (21) mois.

4.3 Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de ce projet passe par la réalisation des émissions pour la promotion du patrimoine. La déclinaison de celles-ci passe par leur définition, la présentation de leur contenu et de leur déroulement puis leur diffusion et commercialisation.

4.3.1 Définition de l'émission

Forme de l'émission : une émission thématique informative et divertissante en français ;

Format : court trente (30) minutes dont vingt six (26) minutes pour l'émission elle-même et quatre (4) minutes pour les plages publicitaires ;

Périodicité : une fois par mois avant les vacances (mi juin), à l'approche de la rentrée (mi septembre) et chaque semaine pendant les vacances (juillet et Août) ;

Cible : les jeunes (étudiants et travailleurs) togolais réparties sur tout le territoire ;

Le ton de l'émission : décontracté et humoristique en fonction de la cible jeune ;

Animation et conduite de l'émission : un présentateur et des invités ou des jeunes venus du monde scolaire ou universitaire.

Les invités seront des professionnels du domaine culturel ou de la vie socio-économique choisis en fonction du lien entre leur secteur d'activité et le secteur culturel.

4.3.2 Le contenu et le déroulement de l'émission

L'émission sera structurée en trois grandes rubriques à savoir : l'univers du patrimoine, le patrimoine en question et l'espace partenaire. Le découpage technique de l'émission se présente comme suit :

Générique de début : musique de fond à tendance jeune. On pourrait prendre le début de la musique du

groupe Toofan⁵⁸ (la musique a démarré) et passer en boucle des images de biens culturels pendant une minute pour annoncer l'émission.

“L'univers du patrimoine” : il s'agit d'un échange d'une durée de 20 minutes entre un invité du domaine culturel sur le plateau de télévision avec l'animateur/présentateur autour des notions de patrimoine, la typologie du patrimoine, ces enjeux, sa protection et sa transmission. Une fois que ces concepts seront clarifiés, les émissions suivantes enchaîneront avec des détails pour le patrimoine matériel et immatériel. Par exemple pour le patrimoine matériel, le site Koutammakou ayant servi de base pour cette étude sera traité en priorité. L'étude portera sur son histoire, sa valeur, ses particularités, les raisons de sa classification sur la Liste du patrimoine mondial jusqu'à son état actuel. Des informations sur la mise en valeur et les comportements à risque pour la protection des sites seront aussi présentées aux téléspectateurs. On insérera par moment quelques actions en faveur du patrimoine au Togo notamment la participation des populations locales aux activités d'aménagement et de restauration des sites. Les témoignages des populations locales seront diffusés pour stimuler les visites.

Les échanges lors des émissions seront entrecoupés de reportages ou de diffusion d'images sur les biens objet de l'émission ceci pour rendre plus dynamique, accrocher et maintenir l'attention des téléspectateurs durant les émissions.

Pour la phase pilote de ce projet nous réaliserons dix (10) émissions avec des biens classés sur la liste du patrimoine national ou choisis en fonction de leur représentativité (des sites visités par les touristes mais non classé) sur le plan national.

“Patrimoine en question” : cette rubrique se réfère à une séance de jeux dont le but est d'amener les téléspectateurs à intérioriser et suivre attentivement les explications données lors de la rubrique « univers du patrimoine ». C'est une séance de questions dont les réponses seront envoyées via la boîte mail de l'émission, “contactculturesociete@gmail.com” ou par voie postale à l'adresse de l'émission ou encore par message au numéro de téléphone de l'émission. Un compte Facebook culture&société sera également créé pour maintenir et assurer la diffusion des informations en ligne. Cette rubrique s'étalera sur trois (3) minutes et sera animé uniquement par la présentatrice.

“Espace partenaires” : il est dédié au passage des annonces publicitaires des partenaires ou sponsors de l'émission. D'une durée de quatre (4) minutes, il contribuera à renforcer leur visibilité et sera l'occasion pour eux de manifester leur engagement pour la promotion et la protection du patrimoine.

A la fin des annonces, l'animateur rappellera la date de la prochaine émission qui sera suivi du générique de fin marquant la clôture de l'émission.

4.3.3 Diffusion et commercialisation de l'émission

La diffusion de nos émissions se fera par l'achat d'un créneau horaire de trente (30) minutes hebdomadaire auprès de la télévision nationale togolaise (TVT). Nous avons choisi cette option pour

⁵⁸ Artiste de la chanson togolaise dont le rythme est très apprécié par les jeunes.

garder une liberté dans la conception des émissions et dans la gestion des ressources publicitaires qui serviront à financer le projet.

Les possibilités de diffusion en prime time sur la TVT pourraient être le samedi après le journal de 13h ou le vendredi après le journal de 20h.

Au delà des recettes publicitaires au plan national, la commercialisation à l'international reste aussi un modèle économique possible. Nous envisageons la vente de l'émission à la chaîne National geographic faisant la promotion du patrimoine.

Le succès de ces émissions ne dépend pas uniquement du choix du support ou des moyens de commercialisation. La communication a aussi un rôle majeur à jouer pour leur promotion et la mobilisation de la cible.

4.3.4 *Communication autour du projet*

Elle commence par la dotation de l'association Culture&société d'une identité visuelle. En outre et plus spécialement dans la phase pratique du projet, les moyens traditionnels de communication seront utilisés à savoir les moyens medias et hors medias.

Pour les moyens medias, l'internet sera utilisé notamment le réseau social facebook pour l'envoi des messages aux "têtes de réseaux" qui se chargeront de le faire suivre à leurs adhérents. Il s'agit en fait de l'invitation des jeunes à suivre l'émission mais également la mise en ligne de contenus portant sur les biens culturels. Le choix de ce media repose sur la forte présence de notre cible sur ce support.

Egalement, des affiches annonçant l'événement au format A2 seront conçues et posées dans les universités du pays, les écoles privées de formation universitaire, grosso modo aux divers lieux de recrutement de notre cible.

En plus de ces moyens, la TVT sera mobilisée pour la diffusion de la bande annonce signalant le début des émissions. Toutes ces activités se dérouleront deux semaines avant le début des émissions.

Pour les moyens hors média, nous privilégions l'organisation d'une soirée de lancement des émissions dont le but est de remercier les partenaires et leur donner la programmation des émissions. Au cours de cette soirée seront vendues des cartes postales que nous réaliserons à partir des photos prises lors du tournage. Cet événement va générer des retombés presse qui augmenteront la visibilité de notre projet. Celle-ci aura lieu la première quinzaine du mois de juin peu avant le début des émissions prévue pour la deuxième quinzaine du mois de juin.

4.4 Porteur du projet

Le chef de pilotage de notre projet est l'association Culture&société. Cette association a pour objet, de sensibiliser la population togolaise au fait culturel et d'amener celle-ci à s'approprier sa richesse culturelle et à la défendre. Son organisation se présente de la manière suivante.

Organisation

L'association est régie par la loi 1901. Elle travaillera en collaboration avec d'autres associations sur les plans national et international notamment avec l'association Tourisme Sans Frontière. Cette association basée en France intervient sur le site Koutammakou depuis plusieurs années. Pour son fonctionnement elle déploiera les ressources ci-après :

Tableau 5:Tableau des ressources de l'association Culture&société

Ressources	Composante
Humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur du projet en charge de la conception, rédaction et coordination des projets, de la recherche des financements, de l'encadrement du personnel, représentation de l'association, développement des partenariats etc ; - Assistante administrative ; - Assistant financier ; - Agent de sécurité.
Matérielles	<ul style="list-style-type: none"> - Local ; - Matériel et mobilier de bureau ; - Pack informatique ; - Matériel audio-visuel.
Financières	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions de l'Etat à hauteur de 50% du budget ; - Droits d'adhésions ; - Assistance des organismes internationaux 30% ; - Ressources propres 10% ; - Contributions des sociétés nationales.

Outre ces ressources, le projet mobilisera les ressources suivantes.

Tableau 6: Les ressources du projet

Ressources	Composantes
Humaines	<ul style="list-style-type: none"> - acteurs pour le tournage ; - l'équipe technique (technicien, cameraman, preneur de son, éclairagiste etc.) pour le tournage.
Matérielles	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel technique pour le montage : le montage des émissions sera sous loué auprès du studio « All that production » basé à Lomé. La sous traitance du montage nous permet de réduire notre budget d'investissement surtout pour ce qui est de l'acquisition du matériel audiovisuel dont les coûts sont généralement très élevés.
Financières	<ul style="list-style-type: none"> - Sponsoring : Togocel, Moov, Togotelecom ; - Vente des cartes postales ; - Vente des émissions à une chaine nationale et internationale dans le but d'assurer une autonomie financière au projet.

L'ensemble des ressources mobilisées par le projet serviront à la planification des activités.

4.5 La planification des activités du projet

Les grandes étapes de la réalisation du projet se trouvent ainsi résumées dans le tableau ci après avec les acteurs en charge de celles-ci :

Tableau 7: Activités du projet et structure en charge

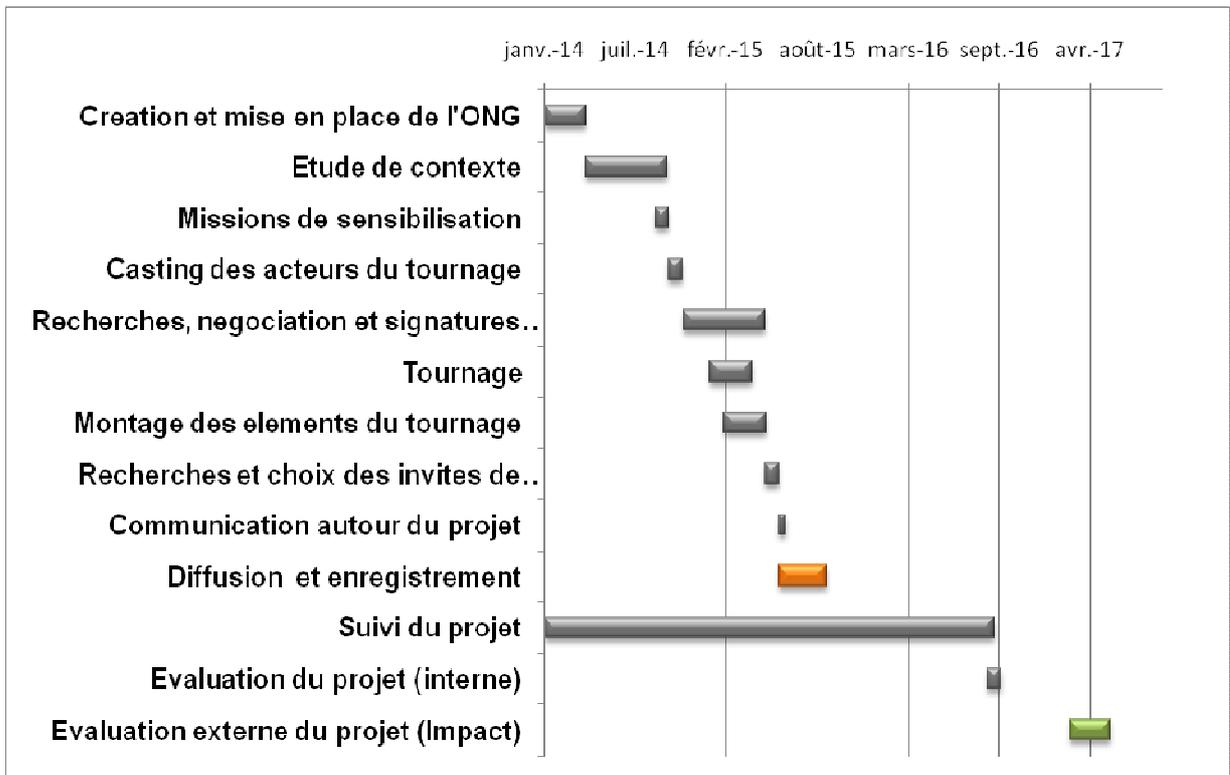
N	Phases	Activités	Personne en charge
1	Conception du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Création et mise en place de l'association ; - Etude du contexte du projet. 	Association Culture&Société
2	Préparation de l'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de sensibilisation et de mobilisation ; - Casting des acteurs ; - Recherches, négociation et signatures des partenariats ; - Formalités administratives et gestion des autorisations pour le tournage ; - Mise en place des moyens techniques ; - Tournage ; - Montage des éléments du tournage ; - Recherche et choix des invités à l'émission ; - Communication autour de l'événement. 	Association Culture&Société et studio All that production
3	Réalisation de l'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Décoration du plateau d'émission ; - Mise en place de l'équipe technique ; - Présentation et mise en place des intervenants ; - Enregistrement de l'émission. 	Association Culture&Société
4	Bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation interne et externe du projet ; - Réalisation du bilan de clôture ; - Diffusion du bilan. 	Association Culture&Société et société nationale pour l'évaluation externe.

Les activités énumérées ci-dessus vont s'étaler dans le temps selon un chronogramme bien défini.

4.6 Le chronogramme de la conception du projet

Il s'agit de la situation temporelle des grandes activités du projet selon un agencement bien déterminé (comme le montre la figure 7). La date de début du projet est prévue pour janvier 2014 et celle de la fin en mars 2016. L'activité phare du projet qui est la réalisation des émissions est en couleur orangée (figure 7). Six (6) mois après la clôture du projet, on aura recours au service de consultant extérieur pour une évaluation des impacts du projet sur la population. Cette zone est représentée par la couleur verte (figure 7).

Figure 7: Chronogramme des activités du projet



4.7 Le suivi et l'évaluation financière

Le suivi du projet consiste à veiller à une bonne exécution des activités, rechercher les difficultés et réajuster les moyens à notre disposition pour atteindre les résultats attendus. Le suivi ici sera concomitant.

L'évaluation servira à apprécier le projet depuis sa conception en passant par sa mise en œuvre jusqu'aux résultats au regard des objectifs que l'on s'est assignés dès le départ. Elle se scinde en deux phases. D'abord il y'aura une évaluation interne tournée vers l'utilisation optimale des ressources. Celle-ci sera confrontée à une évaluation externe sous la forme d'une étude d'impact du projet sur la

population.

4.8 La faisabilité financière

Cette étape est essentielle pour la concrétisation du projet. Elle présente le coût global du projet, les éventuels partenaires à même de le financer ainsi que les ressources mobilisables pour son autonomie financière.

4.8.1 *Le budget*

Pour élaborer notre budget, nous avons tenu compte de la devise locale le franc CFA. Les tarifs qui y sont mentionnés ont été obtenus auprès des opérateurs économiques locaux et servent à titre indicatif de base de calcul. Une fois que le projet sera retenu, ce budget sera réévalué en faisant appel à des professionnels du secteur de la production ainsi que de tous les intervenants relatifs à celui-ci. Il se présente comme suit :

Tableau 8: Budget du projet

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT			16 093 750
Formalités administratives		forfait	100 000
Matériel et mobilier de bureau		forfait	575 200
Acquisition du matériel informatique		forfait	1 200 400
Location matériel roulant	90jours	20 000/j	1 800 000
Création d'une boîte postale	1X3	60 000	180 000
Création d'une identité visuelle et déclinaison sur les supports		forfait	1 000 000
Charges salariales durée du projet	33	250 550	8 268 150
Loyer durée du projet	33	90 000	2 970 000
REALISATION DES EMISSIONS			16 361 000
Etude de contexte		forfait	4 370 500
Per diem présentateur	1x10	100 000	1 000 000
Per diem acteurs tout frais compris/mois	5x3	100 000	1 500 000
Moyens techniques		forfait	2 500 000
Carburant		forfait	890 500
Frais de communication		forfait	1 000 000
Transport		forfait	200 000
Sous traitance			4 900 000
Montage des éléments du tournage		forfait	4 000 000
Décoration du plateau pour les émissions	10	90 000	900 000
EVALUATION INTERNE DU PROJET		forfait	2 500 000
EVALUATION EXTERNE DU PROJET		forfait	4 200 000
COMMUNICATION			3 790 000
Conception d'affiche	1	150 000	150 000
Impression affiche A2	1000	250	250 000
Annonce TV	14	60 000	840 000
Événementiel 100 personnes		Forfait	750 000
ASSURANCE	15	120 000	1 800 000
IMPREVUS 5%			2 147 237,5
TOTAL GENERAL			49 991 987,5 F CFA soit 76 323,64 euros

4.8.2 La répartition budgétaire

La protection et la promotion du patrimoine relevant des prérogatives de l'Etat, nous avons attribué la majeure partie du financement à celui-ci. Il sera assisté par l'organisation non gouvernementale Culture&Société, les collectivités locales, les sociétés nationales fussent-elles publiques ou privées et des institutions internationales. Les quotas par partenaires s'illustrent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9: Tableau de répartition du budget

PARTENAIRES	NATURE DE L'APPORT	APPORT CHIFFRE	POURCENTAGE
Culture&société	Financier et technique	14 997 596,3	30
Etat	Financier et technique	21 996 474,5	44
Collectivités locales	Nature (Bénévolat à valoriser)	2 499 599,38	5
Institutions internationales	Financier et technique	6 498 958,38	13
Sociétés nationales	Financier	3 999 359	8
TOTAL		49 991 987,5 F CFA soit 76 323,64 euros	100

4.8.3 Plan d'auto financement

Il explicite les ressources financières qui vont découler de la réalisation du projet et qui serviront à faire face aux charges.

La première source envisageable dans ce projet compte tenu de la cible demeure la publicité. Nous misons beaucoup plus sur cette dernière car presque toutes les sociétés nationales s'intéressent à notre cible ce qui est un atout majeur pour ce projet. En dehors de celle-ci, les contributions en nature des collectivités locales demeurent des financements directs à considérer. Au delà, les émissions seront vendues à la chaîne nationale togolaise TVT. Nous envisageons également la réalisation des cartes postales à partir des prises de vues du tournage et celles-ci seront vendues lors de la soirée de lancement des activités de début des émissions. Les sources de financement à l'international, seront mobilisées à travers la vente des émissions à la chaîne National geographic. Tous ces moyens de financement se trouvent récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 10: Plan d'autofinancement du projet

MOYENS DE FINANCEMENT	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Recettes publicitaires	10	1 000 000	10 000 000
Vente de cartes postales	100	1000	100 000
Vente des émissions à la TVT	10	4 000 000	40 000 000
Vente des émissions à la chaîne national geographic	10	Forfait	70 000 000
Dons en espèces		Forfait	3 500 000
Contribution collectivités locales		Forfait	2 000 000
TOTAL			125 600 000 F CFA soit 191 755,72 euros

4.9 Les impacts du projet

Le projet d'émission télévisuelle sur le patrimoine aura comme incidences sur le public :

- le développement d'une sensibilité au patrimoine culturel ;
- sa connaissance, sa protection et sa sauvegarde ;
- l'augmentation de la fréquentation des lieux patrimoniaux avec pour conséquence la hausse des recettes de ces institutions ;
- le développement culturel et social.

4.10 Les perspectives du projet

Après cette phase pilote qui consiste à instaurer, donner goût au patrimoine, l'ONG Culture&société devra participer aux côtés de l'Etat à faire la promotion des lieux patrimoniaux. Pour se faire, elle aidera à doter les divers lieux de :

- supports de communication. Par exemple pour le Koutammakou, l'élaboration d'un guide touristique ;
- la réalisation des articles, documentaires et reportages dans la presse nationale et internationale pour rendre plus visibles les lieux patrimoniaux.

CONCLUSION

Le site Koutammakou classé patrimoine mondial depuis 2004 est très peu fréquenté par la population togolaise. Nous avons assimilé cette faible fréquentation à une méconnaissance du site. Celle-ci est sous-tendue par une insuffisance d'initiatives pour sa promotion nationale, la rareté des activités culturelles liées au patrimoine, la faible implication des jeunes et le désintérêt de la population sous-informée sur le patrimoine. Cette situation ne milite pas en faveur de la promotion du patrimoine et contribue fortement à une perte d'appropriation des valeurs des biens culturels.

La réalisation de cette étude trouve tout son sens dans notre volonté de donner plus de visibilité sur le plan national au site Koutammakou méconnu et au patrimoine culturel en général. En effet, pour évaluer cette méconnaissance, nous avons réalisé des questionnaires auprès d'une tranche de la population, effectué des entretiens avec les professionnels culturels et un focus group auprès du public jeune. Les résultats des enquêtes qu'elles soient quantitatives (68,81%) et qualitatives montrent une méconnaissance du site Koutammakou par la population. Il s'agit donc de trouver des moyens pour faire mieux connaître le site et susciter l'envie de visiter les lieux patrimoniaux.

On pense beaucoup plus à une meilleure organisation et fonctionnement du site Koutammakou, son développement infrastructurel pour ne citer que ceux-là et la réalisation d'une émission télévisuelle pour la diffusion de l'information sur le patrimoine.

Prenant conscience du faible accompagnement des initiatives culturelles par les dirigeants, il est impérieux de faire appel aux initiatives privées pour le financement du patrimoine culturel, son entretien et sa promotion. Cependant, il est important de noter que la création d'attention pour le patrimoine ne se fera pas à coup de baguette magique en raison des résistances aux changements. Cette initiative ne reste pas limitée à une sensibilisation médiatique. Elle peut être envisagée aussi en milieu scolaire pour une éducation de base précoce qui se révélera aussi efficace et de manière pérenne.

L'Etat aussi se voudra de jouer le rôle premier en permettant l'accès au site par la réfection de la voie, la réalisation de la signalétique et la mise à disposition d'information le concernant. Ceci permettra dans une certaine mesure de le rendre plus visible et contribuera aussi bien au rayonnement de la localité qu'au développement du tourisme intérieur.

La réalisation de cette étude s'est limitée à une prise de conscience du patrimoine qui doit s'accompagner de la visite des lieux patrimoniaux. La recherche dans le domaine du patrimoine culturel mérite d'être poursuivie en recherchant :

- les sources de financement pour la promotion du site Koutammakou et du patrimoine culturel en général ;
- le développement d'un tourisme durable sur le site Koutammakou ;
- Le développement de l'artisanat comme source de financement du secteur culturel ;
- L'implication et la contribution du secteur privé pour le financement et la promotion de la culture.

Bibliographie

Ouvrages sur la notion d'attention

Théodule Ribot, *psychologie de l'attention* 3^{ème} édition, Paris, 1896, 182 pages ;

Williams James, *the principles of psychology*, vol.1, New York, 1890, 696 pages.

Ouvrages sur le patrimoine culturel

Caroline Gaultier, *Le patrimoine culturel Africain*, Paris, 2001, 352 pages.

Dominique Poulot, *Patrimoine et Modernité*, Paris, 1998, 311 pages ;

Dominique Poulot, *Une histoire du patrimoine en occident XVIIIe –XXIe siècle*, Paris, 2006, 192 pages ;

Jean-Yves ANDRIEUX, *Patrimoine et société*, Rennes, 1998, 319 pages ;

Xavier Greffe, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, 2003, 383 pages ;

Mémoires promotion et sensibilisation au patrimoine Culturel

Olivier Tegomo Tiwoda, *Contribution à la promotion du patrimoine culturel camerounais en milieu scolaire : cas d'un projet pilote dans 5 établissements secondaires de la ville de Yaoundé (Cameroun)*, Université Senghor, Mémoire Gestion du patrimoine culturel, 12^{ème} promotion, 59 pages ;

Yacouba SAM, *Musée et sensibilisation des élèves au patrimoine culturel à Ouagadougou (Burkina-Faso) : les cas du musée national et du musée de la musique*, 10^{ème} promotion, Université Senghor d'Alexandrie, 73 pages.

Autres documents et ouvrages

DGSCN, 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (06 au 21 nov. 2010), Togo, Déc. 2011, 57 pages.

Direction du Patrimoine Culturel, *Plan de Conservation et de Promotion du Koutammakou (2002-2012)*, Lomé, 2004, 75 pages.

Francis Haskell, *L'historien et les images*, Paris, 1996, 558 pages.

Louise Berube, *Terminologie de neuropsychologie et de neurologie du comportement*, Montréal, 1991, 176 pages.

Maine de Biran, *De l'influence de l'habitude sur la faculté de penser*, 1954, 242 pages.

Phillipe Malaval, Jean-Marc Décaudin : *Pentacom communication corporate, interne, financière, marketing b-to-c et b-to-b*, 3^{ème} édition, Paris, 2012, 663 pages.

Rémy Rieffel, *Sociologie des médias* 3^{ème} édition, Paris, 235 pages.

Articles

Gilles Lipovetsky, la croix : entretien avec Sabine Gignoux autour de <<la haute culture a perdu de sa légitimité>>, vend 6 Fév. 2009, page 11 ;

Luc Florent, *L'utilisation du label UNESCO dans la communication touristique entre choix et contrainte*, TEOROS, vol.30, n°2, p.17-27, 2011.

Rapport

UNESCO, *Rapport de la 28^{ème} session du Centre du patrimoine mondial*, suzhou, 2004, 202 pages.

Revue

Marie Musset, dossier d'actualité veille et analyses n°72, éducation au patrimoine : mémoire, histoire et culture commune, mars 2012, p.4.

Michel Parent, *le patrimoine mondial et l'ICOMOS*, ICOMOS/Information, 1987, p. 1-7.

Sources webographiques

Agnès Pecolo, medias, jeunesse et société : des usages et des adultes/ressourcesjeunesse.fr/IMG/pdf/A./pdf. p.3 consulté le 15 janv 2013 ;

<http://www.l'internaute.com/dictionnaire/fr/def/patrimoine-mondial/> consulté le 3 Décembre 2012 ;

<http://www.psychologies.com/Dico-psycho/psychologie-cognitive> consulté le 19 Novembre 2012 ;

www.gercpea.lu/textes_livres/start_textes_D_Houzel_attention%20consciente.htm consulté le 19 nov. 2012 ;

www.latunisiemedicale.com/article-medicale-tunisie_1185_fr, consulté le 19 nov. 2012.

Cours

Olivier Amiel, arts et industries culturelles, Université Senghor 12^{ème} promotion, janv. 2013.

Outils juridiques

Convention

UNESCO, *Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris, 16 Novembre 1972.

Loi et arrêtés

Arrêté n°010/MCJS/CAB du 17 juillet 2003 portant classification du site Koutammakou sur la liste du patrimoine national ;

Arrêté n°124/MC/CAB du 1^{er} octobre 2003 fixant les limites du site Koutammakou ;

Loi 90-24 sur la protection et la promotion du patrimoine culturel togolais.

Liste des illustrations

Figure 1: Situation du Togo sur la carte de l'Afrique et localisation du site Koutammakou sur la carte du Togo.....	8
Figure 2: Un Batammariba devant sa takienta	8
Figure 3: Une Takienta vue d'en haut	9
Figure 4: Processus de classification d'un site sur la Liste du patrimoine mondial	26
Figure 5: Accès billetterie entrée du site	33
Figure 6: Entrée boutique souvenir et banque culturelle du Koutammakou.....	33
Figure 7: Chonogramme des activités du projet.....	54

Liste des tableaux

Tableau 1: Statistique de visite du site Koutammakou de 2008-2011.....	11
Tableau 2: Enquête auprès de la population à Lomé sur la connaissance du site Koutammakou.....	37
Tableau 3: Tableau des indicateurs de mesures des résultats attendus	46
Tableau 4: Tableau des parties prenantes au projet.....	47
Tableau 5: Tableau des ressources de l'association Culture&société	51
Tableau 6: Les ressources du projet.....	52
Tableau 7: Activités du projet et personne en charge	53
Tableau 8: Budget du projet.....	56
Tableau 9: Tableau de répartition du budget	57
Tableau 10: Plan d'autofinancement du projet.....	58

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire pour la population ;

Annexe 2 : Questionnaire pour les touristes rencontrés sur le site ;

Annexe 3 : Les différents guides d'entretien ;

Annexe 4 : Loi 90-24 sur la protection du patrimoine culturel au Togo ;

Annexe 5 : L'arrêté n°010/MCJS/CAB du 17 juillet 2003 portant inscription du Koutammakou sur la liste du patrimoine national ;

Annexe 6 : Arrêté n°124/MC/CAB du 1^{er} octobre 2003 fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du site Koutammakou ;

Annexe 7 : Des photos illustrant le quotidien des Batammariba.

Annexe 1 : Questionnaire pour la population

Dans le cadre du repositionnement de ces sites touristiques et de l'amélioration des activités touristiques au Togo, le ministère du tourisme vous prie de bien vouloir remplir le questionnaire suivant.

IDENTIFICATION

Sexe : Masculin Féminin

Profession

Etudiant Salarié Fonctionnaire

Entrepreneurs Retraité

Tranche d'âge

18 à 25 ans 25 à 35ans 35 ans et plus

CONNAISSANCE DU TOGO

1 Depuis combien de temps séjournez dans le pays ?

.....

2 Avez-vous déjà visité les autres régions du pays?

Oui Non

Lesquelles.....

3 Connaissez-vous particulièrement la région de la Kara?

Oui Non

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE MONDIAL ET DU KOUTAMMAKOU

4 Avez-vous une idée sur la notion de patrimoine mondial?

Oui Non

5 Savez vous que la région de la Kara abrite le site KOUTAMMAKOU (TATA) classé patrimoine mondial?

Oui Non

6 Connaissez-vous le site KOUTAMMAKOU (TATA)?

Oui Non

Par quels moyens l'avez-vous connu?

Radio

En avez-vous quand même entendu parler

Presse Magazine

Bouche à oreille

Internet

Autres à préciser _____

13 Seriez-vous intéressé par une visite de ce site si vous disposez d'informations le concernant?

Oui

Non

14 Connaissez-vous les autres sites touristiques du pays?

Oui

Non

Merci pour votre disponibilité et votre contribution.

Annexe 2 : Questionnaire pour les touristes présents sur le site

Dans le cadre du repositionnement de ces sites touristiques et de l'amélioration des activités touristiques au Togo, le ministère du tourisme vous prie de bien vouloir remplir le questionnaire suivant.

IDENTIFICATION

Sexe : Masculin Féminin

Profession

Etudiant Salarié Fonctionnaire

Entrepreneurs Retraité

Tranche d'âge

18 à 25 ans 25 à 35ans 35 ans et plus

1 Ville de provenance :

2 Êtes-vous à votre première visite au Togo?

Oui Non

3 Combien de temps comptez-vous passé au Togo?

Moins de 2 semaines Plus de 2 semaines Plus d'un mois

4 Par quel moyens êtes vous arrivé au Togo?

Voie aérienne Terrestre Maritime

4 Qui s'occupe de votre séjour au Togo?

Connaissances/Parents Agence de voyage

5 Ou logez-vous pendant votre séjour?

A l'hôtel Chez des amis/Connaissances

Autres à préciser _____

INFORMATIONS SUR LE TOGO

6 Qu'est ce qui a motivé votre visite au Togo?

Affaires Conférence Tourisme

Visite aux parents/Amis

7 Par quels moyens avez-vous connu le pays?

Représentation du Ministère du tourisme Agence de voyage

Parents/Connaissances Publicité sur internet Documentaire

Revue Spécialisée Radio Télévision Presse

8 Avez-vous déjà visité toutes les régions du pays?

Oui

Non

Lesquelles

Pourquoi

CONNAISSANCE du SITE KOUTAMMAKOU (TATA)

9 Par quels moyens avez-vous connu le site?

Radio

Presse

Bouche à oreille

Internet

10 Qu'est ce qui vous a amené à le visiter?

Curiosité Le label UNESCO la beauté du paysage

Recherche. /Etude

11 Avez-vous une idée sur la notion de patrimoine mondial?

12 Savez-vous que le site KOUTAMMAKOU (TATA) est classé patrimoine mondial?

Oui

Non

13 Avez-vous apprécié la visite

Oui

Non

14 Que pensez-vous du prix d'entrée?

Elevé

Très élevé

Pas du tout élevé

15 Êtes-vous satisfaits de l'accueil?

Très satisfait

satisfait

Pas du tout satisfait

16 L'accès au site vous semble facile?

Oui

Non

17 Seriez-vous prêt à suggérer le site à des amis ou proches?

Oui

Non

18 Qu'est ce qui selon vous manque sur le site?

19 Connaissez-vous les autres sites touristiques de cette région et du pays?

Oui

Non

20 Combien avez-vous dépensé pour votre séjour dans la région et à quel fin?

Moins de 150 000 (229 euros)

plus de 150 000 (229 euros)

Déplacement

Logement

Alimentation

Cadeaux souvenirs

Dons

Autres à préciser _____

Merci pour votre disponibilité et votre contribution.

Annexe 3 : Les différents guides d'entretien

Guide d'entretien 1 : chef division des affaires administratives et financières ministère du Tourisme

1. Présentez-nous votre division ainsi que ces attributions ;
2. Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?
3. Pouvez-vous nous donner une idée sur la situation financière du ministère ?
4. Quelles sont les sources de financement dont dispose le ministère ?
5. Comment le ministère participe t-il a la prise de conscience et la découverte du patrimoine culturel pour son personnel ?
6. Selon vous, estimez-vous que la population togolaise spécialement le public jeune à une connaissance de son patrimoine culturel.
7. Quel rapport faites-vous entre cette connaissance et la promotion touristique dont votre ministère a la charge ?

Guide d'entretien 2 : responsable de projet du ministère du Tourisme

1. Présentez-nous brièvement votre structure et vos attributions.
2. Comment naissent les idées de projet en général et dans le cas des sites touristiques en particulier ?
3. Pouvez-vous mettre les dossiers de projet notamment ceux du Koutammakou à notre disposition ?
4. Quel est selon vous le projet prioritaire à mettre en œuvre sur le site Koutammakou ?
5. Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez dans la réalisation des projets ?
6. Pensez-vous que les togolais connaissent leur patrimoine culturel ?
7. Quelles sont vos propositions pour une meilleure connaissance des sites du pays.

Guide d'entretien 3 : chef de la promotion touristique ministère du Tourisme

1. Présentez- nous brièvement votre division et quelles sont les activités de promotion que vous avez eu à mener en direction de la population togolaise.
2. Quels sont les différents supports utilisés pour la promotion du site ?
3. Comment et à quelles occasions faites-vous la promotion du pays et de ses attraits touristiques en direction de la population ?
4. Est-il possible d'avoir les différents supports de cette promotion ?

5. Quel a été l'impact de cette promotion sur la connaissance et la fréquentation des sites touristiques surtout du Koutammakou ?
6. Existe-t-il un budget pour cette promotion et à combien s'élève-t-il ?

Guide d'entretien 4 : responsable de la direction des statistiques du ministère du Tourisme

1. Présentez-nous votre service
2. Quel type de statistique votre structure gère-t-elle ?
3. Pouvez-vous mettre à notre disposition les statistiques relatives aux arrivés touristiques au Togo ?
4. Après 2010, nous avons observé une progression des arrivés touristiques. Comment l'expliquez-vous ?
5. Pensez-vous que la promotion des sites et leur aménagement y a contribué ? Sinon qu'est-ce qui selon vous peut expliquer cette hausse ?
6. Disposez-vous des statistiques sur la fréquentation des sites nationaux ?
7. Comment expliquez-vous la faible fréquentation des lieux patrimoniaux par la population togolaise et que proposez-vous pour y remédier ?

Guide d'entretien 5 : responsable des sites et monuments ministère du Tourisme

1. Décrivez-nous brièvement s'il vous plaît les missions de votre division.
2. Pouvez-vous nous parler du site Koutammakou ?
3. Pouvez-vous nous mettre à disposition la documentation sur le site en question ?
4. Nous avons parcouru le plan de conservation et de gestion du site et souhaitons avoir plus d'éclaircissement et l'analyser avec vous.
5. Comment expliquez-vous la faible fréquentation du Koutammakou par la population ?
6. Que proposez-vous pour une augmentation des visites dudit site par la population togolaise ?

Guide d'entretien 6 : responsable communication du ministère des Arts et de la Culture

1. Présentez-vous ainsi que votre section ?
2. Que faites-vous concrètement à ce poste ? Donner nous vos différentes activités.
3. Êtes-vous en relation avec le ministère du tourisme chargé de la promotion du site ?
4. Comment alors planifiez-vous les activités puisque certaines doivent se recouper pour une cohérence et une bonne gestion des affaires culturelles ?
5. Vos attributions s'étendent-ils à la communication touristique ?
6. Quelles sont les divers supports utilisés pour cette communication plus précisément dans le cas du site Koutammakou ?

7. Comment envisagez-vous l'orientation de la communication touristique de ce site pour les prochaines années ?
8. Quelle stratégie comptez-vous mettre en place pour attirer les togolais, développer leur sensibilité au patrimoine et les amener à visiter les lieux patrimoniaux.

Guide d'entretien 7 : conservateur du site Koutammakou

1. Présentez-nous le SCPK et dites nous depuis combien de temps vous en êtes le responsable.
2. Vous vous y plaisez ? Vos relations avec vos collaborateurs, la population locale et les visiteurs comment les trouvez-vous?
3. Quelles observations faites-vous sur le site depuis que vous y êtes ?
4. Est-il possible d'avoir les statistiques de visite du site ainsi que les recettes depuis le classement du site sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?
5. Quelles sont les nationalités qui visitent plus le site et au cours de quel mois se situe la haute saison touristique ?
6. A quoi est liée la faible fréquentation du site par la population togolaise ?
7. Pensez-vous que la méconnaissance du site a un rôle à jouer dans cette faible fréquentation ?
8. Sinon que faites vous pour faire connaître le site à la population togolaise ?
9. Pouvez-vous nous entretenir sur l'aménagement et la protection du site Koutammakou
10. Quelles sont vos suggestions pour une gestion durable et une appropriation du site par la population togolaise.

Guide d'entretien 8 : responsables de la population locale du site Koutammakou

1. Avez-vous apprécié la nouvelle de classification de votre paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO?
2. Quelles ont été vos aspirations dès le classement du site ?
3. Etes-vous fier de votre culture ?
4. Qu'en est-il de sa protection et sa sauvegarde pour les générations futures ?
5. Que faites-vous pour la transmission des valeurs du site à la présente génération et celle du future ?
6. Appréciez-vous le tourisme sur le site ? qu'est ce qui dans ce tourisme vous déplaît ?
7. Seriez-vous intéressé par l'affluence des touristes sur le site ?

8. Que pouvez-vous suggérer pour une fréquentation plus accrue du site par les togolais ?
9. Croyez-vous en l'apport du tourisme pour le développement de votre localité ?
10. Comment pensez-vous que les nationaux puissent contribuer à ce développement ?

Guide d'entretien 9 : guides touristiques

1. Présentez-vous ainsi que votre activité succinctement
2. Depuis combien de temps êtes-vous guide sur le site ?
3. Êtes-vous satisfait de ce que vous faites ?
4. Quels types de touristes croisez-vous souvent sur le site ?
5. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confronté ?
6. Quelles sont les plaintes que vous enregistrez souvent auprès du public ?
7. Parmi ce public, quelle tranche de la population togolaise visite le site ?
8. Comment qualifiez-vous cette fréquentation et quelles sont vos suggestions pour convaincre les nationaux à visiter le site ?

Annexe 4 : Loi 90-24 sur la protection du patrimoine culturel au Togo

14

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

5 Décembre 1990

Si aucune explication n'est donnée ou si les motifs allégués ne sont pas jugés légitimes par la Chambre de Discipline, celle-ci pourra prononcer la suspension de l'intéressé de sa qualité de membre de ladite Chambre pour une durée d'un an au maximum.

La décision de la Chambre doit être motivée. Elle mentionne les noms des membres présents et est transcrite sur un registre spécial coté et paraphé par le Président du Conseil.

La minute est signée du Président de la Chambre de discipline et du Secrétaire Général de l'Ordre qui remplit les fonctions de Greffier mais ne participe pas aux délibérations s'il n'est pas membre de ladite Chambre.

La décision est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la personne incriminée, au plaignant, aux ministères de tutelle et au Procureur Général près la Cour d'Appel dans la huitaine du prononcé.

Art. 24 — Le plaignant peut interjeter appel de la décision de la chambre de discipline dans la huitaine de la notification indiquée à l'article 23 par simple déclaration adressée au Président de la Cour d'Appel. Celui-ci diligente l'introduction de l'instance et procède comme indiqué à l'article 8.

Toutefois, s'il résulte de l'avis de réception que le plaignant n'a pas été personnellement touché par la notification, l'appel sera recevable jusqu'à l'expiration d'un délai de huit jours à compter du jour où il aura pris connaissance de la décision prononcée ou à défaut du jour de la première mesure d'exécution de la sentence.

Le même droit d'appel appartient aux Ministères de tutelle et au Procureur Général près la Cour d'Appel qui disposent à cet effet d'un délai de huit jours à compter de la notification visée à l'article 23.

Art. 25 — Les peines disciplinaires sont les suivantes:

- 1) — l'avertissement.
- 2) — le blâme avec inscription au dossier.
- 3) — la radiation temporaire du tableau pour une période ne pouvant excéder cinq ans.
- 4) — la radiation définitive du tableau.

Art. 26 — L'action disciplinaire prévue par la présente loi est indépendante de l'action disciplinaire susceptible d'être diligentée par l'Administration à l'encontre des membres fonctionnaires et de toute action civile ou pénale.

TITRE IV

Dispositions finales

Art. 27 — Le conseil de l'ordre arrêtera les dispositions du Règlement Intérieur de l'Ordre dont copie sera transmise aux ministères de tutelle et déposée au Parquet Général de la Cour d'Appel de Lomé et tenue à la disposition de toute personne intéressée.

Ce Règlement Intérieur aura pour objet de préciser notamment :

- 1) — les règles d'organisation et d'administration de l'Ordre,
- 2) — les règles de déontologie professionnelle et les incompatibilités,
- 3) — la procédure disciplinaire,
- 4) — les tarifs de rémunération des actes professionnels etc...

Les ministères de tutelle sont en droit de déférer ce Règlement Intérieur à la Cour d'Appel de Lomé qui peut, après audition du Président du Conseil, annuler celles de ces dispositions qui sont contraires à la présente loi.

Une copie du Règlement Intérieur sera tenue par le Secrétaire Général à la disposition de tous les membres de l'Ordre.

Art. 28 — Lorsque l'importance des professions représentées dans l'Ordre National sera de nature à le justifier, des Ordres distincts pourront être créés pour chacune de ces professions.

Art. 29 — La présente loi abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment la loi n° 66-4 du 4 juillet 1966.

Art. 30 — La présente loi sera publiée au **Journal Officiel** de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 19 novembre 1990
Général Gnassingbé EYADEMA

LOI N° 90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine culturel national

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I

PRINCIPES GENERAUX

Article premier — L'Etat assure la protection, et la sauvegarde du patrimoine culturel national. Il en favorise la mise en valeur et l'exploitation.

Art. 2 — Aux termes de la présente loi, on entend par patrimoine culturel, l'ensemble des biens, meubles ou immeubles au sens du code civil, religieux, artistique, littéraire ou touristique et dont la conservation et la protection revêtent une importance majeure pour la communauté nationale.

Entrent notamment dans ces catégories de biens culturels, des sites, monuments, des objets et documents archéologiques, historiques et ethnologiques, des édifices et ensembles architecturaux, des œuvres d'art, d'artisanat et de littérature tombés dans le domaine public, des collections et spécimens scientifiques des trois règnes animal, végétal ou minéral.

Art. 3 — L'Etat se réserve le droit de préemption sur tout bien meuble ou immeuble susceptible d'enrichir le patrimoine culturel national.

TITRE II

DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Section 1 — De la liste et de la commission nationale

Art. 4 — Les dispositions et règles juridiques contenues dans la présente loi visent à assurer la protection et la sauvegarde des biens culturels, mobiliers et immobiliers, contre la destruction, la mutilation, la transformation, les fouilles, l'aliénation, l'exploitation ou l'exportation illicites.

Art. 5 — Il est établie une liste nationale des biens culturels présentant un ou plusieurs des intérêts énumérés à l'art. 2 ci-dessus et dont il importe en conséquence d'assurer la protection et la sauvegarde.

Cette liste, constamment tenue à jour par le ministre chargé de la culture, est publiée au *Journal officiel* de la République togolaise.

Art. 6 — Il est créé une commission nationale du patrimoine culturel chargée d'assister les ministères concernés, dans l'examen de toutes les questions relatives à la protection, à la préservation, à la diffusion, à la promotion à la préservation, à la diffusion, à la promotion et à la gestion des biens culturels tant mobiliers qu'immobiliers.

Cette commission regroupe les représentants de tous les ministères acteurs de la politique culturelle nationale et peut être élargie aux personnes physiques ou morales reconnues pour leur compétence en la matière.

Elle peut en outre mettre sur pied des sous-commissions spécialisées ainsi que des commissions spécialisées ainsi que des commissions régionales ou préfectorales en fonction de ses besoins.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission seront fixés par décret.

Section II — *De l'inscription sur la liste nationale et de ses effets.*

Art. 7. Sont inscrits sur la liste nationale mentionnée l'art. 5 des biens meubles ou immeubles appartenant à des l'Etat, aux collectivités locales, à des associations ou à des personnes physiques ou morales qui, sans nécessiter une mesure de classement immédiate, présentent un intérêt culturel public de nature à justifier le contrôle de l'Etat pour leur préservation.

Art. 8 — L'inscription est prononcée par arrêté du ministre chargé de la culture qui la notifie, selon le cas, au propriétaire, au détenteur ou à l'occupant du bien inscrit.

Art. 9 — Elle entraîne, pour le propriétaire, le détenteur ou l'occupant de tout bien inscrit, l'obligation de ne pas en modifier l'aspect et notamment, s'il s'agit de biens immobiliers, sites ou monuments, de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les constructions, sans en avoir avisé, selon le cas, le préfet, le maire ou le ministre chargé de la culture, au moins trois mois avant la date envisagée pour l'ouverture des travaux.

La même obligation pèse sur les propriétaires détenteurs de biens mobiliers qui sont tenus dans les mêmes conditions d'informer les autorités compétentes de toute action qu'ils envisagent d'entreprendre et susceptible d'affecter la vie ou l'intégrité de ces biens : destruction, transformation, rénovation, restauration ou réparation.

L'Etat pourra s'opposer à ladite action en procédant au classement du bien inscrit, quelle que soit la nature de celui-ci, selon la procédure indiquée aux art. 11 à 17 ci-dessous.

Art. 10 — Quiconque a l'intention de procéder à l'aliénation d'un bien culturel inscrit doit en informer l'autorité compétente — maire, préfet ou ministre chargé de la culture, selon le cas — au moins trente jours avant la date fixée pour l'acte.

Section III — *Du classement et de ses effets*

Art. 11 — Le classement est l'acte juridique par lequel l'Etat impose au propriétaire, détenteur ou occupant d'un bien culturel d'intérêt public, des servitudes particulières qui en grèvent l'utilisation ou la libre-disposition.

Art. 12 — La proposition de classement est faite, sur avis de la commission nationale du patrimoine culturel, par le ministre chargé de la culture qui la notifie au propriétaire, au détenteur ou à l'occupant du bien visé. Elle peut également émaner du propriétaire dudit bien.

Le classement intervient sans proposition préalable lorsque le bien culturel est déjà propriété de l'Etat ou d'une collectivité locale.

Art. 13 — L'exportation d'un bien proposé au classement est interdite.

Le déplacement, le transfert de propriété des biens proposés et tous travaux autres que ceux d'entretien normal ou d'exploitation courante doivent faire l'objet d'un préavis de trois mois, comme dans le cas de l'art. 9 ci-dessus.

Art. 14 — La proposition de classement confère au ministre chargé de la culture le droit de s'opposer, pendant toute la durée de cette proposition, au déplacement, ou au transfert de propriété des biens proposés ou tous travaux autres que ceux d'entretien normal ou d'exploitation courante.

Art. 15 — La proposition de classement devient caduque faute d'une décision effective de classement six mois après notification.

Toutefois cette proposition peut être prorogée en cas de besoin pour une durée maximale de 18 mois.

Art. 16. — Le classement est prononcé, sur proposition du ministre chargé de la culture, après avis de la commission nationale du patrimoine culturel, par décret pris en conseil des ministres.

Il est notifié au propriétaire, au détenteur ou à l'occupant du bien classé. Ceux-ci disposent, en cas de désaccord, d'un recours devant l'autorité judiciaire compétente.

Le classement, accepté ou devenu définitif, est en outre transcrit au bureau de la conservation foncière et publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Art. 17 — Le classement entraîne pour le propriétaire, le détenteur ou l'occupant du bien classé, l'interdiction de procéder désormais à tous travaux de destruction, démolition, défiguration, mutilation, modification, transformation, réparation, peinture, agrandissement ou restauration, sans l'autorisation expresse et préalable du ministre chargé, selon le cas, de la culture ou des travaux publics et de l'urbanisme.

Art. 18 — Les biens culturels classés appartenant à l'Etat ou aux collectivités publiques sont inaliénables. Toutefois, la jouissance peut en être transférée à une entreprise publique, ou à une institution jugée d'utilité publique, à des conditions dûment fixées et acceptées par cahier des charges.

Art. 19 — Les biens culturels classés appartenant à des particuliers, personnes physiques ou morales, ne peuvent désormais plus faire l'objet d'une aliénation qu'aux conditions suivantes, et sous réserve de dispositions de l'article 24 de la présente loi :

1. Le propriétaire du bien classé doit notifier aux autorités compétentes — maire, préfet ou ministre chargé de la culture — son intention d'aliéner celui-ci au moins trente jours avant la date prévue pour la passation de l'acte ;

2. Quiconque aliène un bien culturel classé est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence du classement ; mention doit en être faite dans l'acte d'aliénation.

L'Etat dispose dans tous les cas du droit de suite sur tous les biens classés qui auraient été illégalement aliénés.

Art. 20 — Il est interdit de procéder ou de faire procéder à la vente de débris ou de fragments d'un bien culturel classé, quelles qu'aient été les circonstances dans lesquelles ils ont été obtenues.

Art. 21. Les biens classés ou en cours de classement ne peuvent en aucun cas être compris dans une enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique ou dans une zone d'aménagement foncier, sauf s'ils sont au préalable déclassés, ou si la proposition de classement est rapportée en raison de la priorité accordée à l'opération foncière envisagée, ou encore s'ils sont harmonieusement intégrés au projet de construction ou d'aménagement prévu, et autorisés à cet effet par le ministre chargé des travaux publics et de l'urbanisme.

Art. 22 Toutefois, en cas de dérogation exceptionnellement accordée conformément à l'article 21, les responsables de l'opération d'aménagement ou de construction sont tenus de procéder avant toute action, à l'inventaire archéologique et historique de la zone d'intervention.

Art. 23 — Un terrain classé est protégé contre toute construction. Il en est de même pour l'environnement immédiat de ce terrain ou d'un édifice classé, dans un périmètre fixé par arrêté du ministre chargé de la culture, dans les conditions définies à l'article 27 ci-dessous.

Aucune servitude d'origine contractuelle ne peut grever un immeuble classé sans l'autorisation préalable accordée par arrêté du ministre chargé de la culture ; de même les servitudes légales, qui seraient de nature à dégrader cet immeuble, sont inapplicables aux immeubles classés ou proposés au classement.

Art. 24 — L'exportation des biens culturels classés est formellement interdite. Toutefois dans le cadre de la coopération culturelle internationale ou pour des motifs de restauration, d'analyse ou de recherche scientifique, le ministre chargé de la culture peut accorder une autorisation spéciale d'exportation temporaire.

Art. 25 Le classement entraîne en outre les effets suivants :

1. le propriétaire, le détenteur ou l'occupant du bien classé sont désormais tenus d'en assurer la protection et la conservation ;

2. les collectivités locales et l'Etat sont tenus de participer aux travaux de restauration, de réparation ou d'entretien. L'Etat peut, après audition du propriétaire, détenteur ou occupant et sur rapport de la commission nationale du patrimoine culturel constatant l'impossibilité pour le propriétaire, détenteur

ou occupant de le faire, assurer la protection ou la conservation de tout immeuble classé. Il procède dans ce cas à l'expropriation à titre temporaire ou définitif de l'immeuble conformément à la législation en vigueur.

Art. 26 — L'expropriation pour cause d'utilité publique se fait, conformément à la législation en vigueur, au détriment des propriétaires des immeubles classés ou en cours de classement et des propriétaires de biens dont l'acquisition est nécessaire pour dégager ou assainir les immeubles classés. Le classement d'office suit de plein droit la déclaration d'utilité publique.

Art. 27 — Une zone de protection pourra être établie autour de certains immeubles classés, après enquête de la commission nationale auprès des propriétaires concernés, suivie du procès-verbal de ses opérations ;

— dans le cas où il s'agit d'un site naturel classé, la zone de protection, se confondra avec la zone d'environnement protégé définie à l'article 81 du code de l'environnement et sera établie par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et de la culture.

— dans les autres cas d'immeubles culturels classés, elle sera établie par arrêté du ministre chargé de la culture.

Cet arrêté de protection sera notifié aux propriétaires concernés, publié au *Journal officiel* de la république togolaise et transcrit au bureau de la conservation foncière.

Les propriétaires des immeuble compris dans la zone de protection disposeront d'un délai d'un an à compter de la date de la notification, pour faire valoir leurs réclamations devant les tribunaux compétents.

Art. 28 — Il est interdit d'apposer des affiches ou des dispositifs publicitaires quelconques sur les sites ou monuments classés et éventuellement, dans la zone de protection ou dans le périmètre déterminés pour chaque cas d'espèce, dans les conditions fixées à l'article 27 ci-dessus.

Art. 29 — L'exploitation et la reproduction à des fins commerciales d'un bien culturel classé sont soumises à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture. Cette autorisation est sujette à une taxe.

Art. 30 — Une indemnité sera versée à toute personne, propriétaire, détenteur ou occupant, y ayant un intérêt prouvé, pour compenser les inconvénients résultant du classement d'un bien culturel.

Art. 31 — Les effets du classement suivent le bien culturel classé en quelque main qu'il passe. Nul ne peut acquérir, par prescription, des droits susceptibles de limiter ou de supprimer ces effets.

Section IV — Du classement

Art. 32 — Le déclassement est l'acte juridique par lequel un bien culturel classé est soustrait totalement ou partiellement aux effets du classement. Il est prononcé par décret, sur proposition du ministre chargé de la culture, transcrit et notifié aux mêmes personnes et dans les mêmes conditions que celle précisées à l'article 16 ci-dessus.

TITRE III

DE LA SAUVEGARDE ET DE LA PROMOTION
DU PATRIMOINE CULTURELSection I — *De la sauvegarde*

Art. 33 — Les fouilles et prospections archéologiques sont soumises à l'autorisation conjointe des ministres chargés de la culture et de la recherche scientifique.

Un décret fixera la réglementation qui leur est applicable sur proposition des deux ministres précités.

Art. 34 — Toute étude de factibilité ou enquête préparatoire relative à la conception et à la réalisation d'un ouvrage ou aménagement de grande importance nationale ou régionale (barrage, autoroute, opération d'aménagement rural ou urbain, mine, carrière, etc...) devra comporter un volet consacré à l'inventaire archéologique et historique des lieux concernés.

Section II — *De la promotion*

Art. 35 — L'Etat garantit le droit d'accès de tout citoyen à toutes les valeurs, et à tous les éléments du patrimoine culturel national, dans les conditions fixées, pour chaque domaine d'espèce, par l'administration compétente.

Il aide et encourage par ailleurs les artisans, artistes et d'une façon générale tous les créateurs de biens culturels, destinés ou non au commerce, susceptibles ou non d'inscription ou de classement.

Art. 36 — L'Etat assure la jouissance de droits évoqués à l'article 35 :

1. par la création et l'encouragement de musée et la constitution de collections nationales régionales et locales de biens culturels ;
2. par la constitution, l'organisation et l'exploitation d'une documentation sonore et visuelle des différentes traditions culturelles de la nation ;
3. par l'information et l'éducation sous toutes ses formes à savoir :
 - l'insertion des éléments constitutif du patrimoine culturel dans les programmes scolaires, universitaires et techniques des établissements tant publics que privés ;
 - l'entretien, la conservation et l'enrichissement constants des biens du patrimoine culturel ;
 - le soutien et l'encouragement des artisans, artistes auteurs et autres créateurs.
4. par toutes mesures visant à favoriser l'intégration prioritaire des œuvres nationales et africaines dans le paysage culturel national et la promotion, la diffusion, la préservation et la conservation du patrimoine culturel en général.

Art. 37 — Il est créé un Fonds National de Promotion Culturelle (FNPC), placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture et alimenté par :

- les subventions, legs et donations de toutes sortes ;
- le produit de la vente des reproductions des biens culturels et des publications du ministre chargé de la culture.

Art. 38 — Un décret, pris sur proposition conjointe des ministres chargés des finances et de la culture, précisera les règles d'organisation, d'exploitation et de financement de ce fonds.

Section III — *Des Sanctions*

Art. 39 — Tout contrevenant aux dispositions des art. 9, 10, 13, al. 2, 19 et 29 précédents sera puni d'un mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 20.000 à 200.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 40 — Toute personne reconnue coupable d'infraction aux dispositions des art. 13 al. 1, 17, 20, 22, 24 et 28 précédents sera puni de 2 mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 1.000.000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 41 — Les auteurs de dégradations ou destructions volontaires de biens culturels classés seront punis des peines prévues, selon le cas, aux articles 126, 127, 128 et 130 du Code Pénal, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Ils seront tenus en outre de procéder, à leurs frais, à la remise en état du bien qu'ils ont dégradé ou mutilé.

Art. 42 — Les auteurs de vol, pillage ou recel de biens culturels classés seront punis, selon les circonstances, des peines prévues aux articles 98, 100 et 101 du Code Pénal.

TITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 43 — A titre transitoire, en attendant la mise en place de la commission nationale créée par l'article 6 ci-dessus, et le début des opérations de classement des biens culturels d'intérêt national conformément à la procédure prévue par les articles 11 à 16 ci-dessus, les pouvoirs publics pourront procéder ou faire procéder à la destruction des constructions, édifices, immeubles et bâtisses de toute nature ayant eu pour effet de modifier, transformer, défigurer ou dévaloriser des sites ou monuments d'intérêt national, s'il s'avère que ces travaux n'ont ni fait l'objet d'un permis de construire ni été autorisés d'aucune manière par les services compétents de l'Etat.

La destruction des édifices litigieux pourra intervenir sans délai après enquête sur les lieux diligentée conjointement par les Ministères de la culture et des travaux publics.

Elle se fera, ainsi que la remise en état du site ou du bâtiment concerné, aux frais solidaires, le cas échéant, des propriétaires, des bénéficiaires de la modification irrégulière de l'état des lieux, des architectes, des entrepreneurs et des autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux.

Art. 42 — Toutes dispositions législatives et réglementaires antérieures ou contraires à la présente loi sont abrogées, notamment le décret du 25 août 1937, promulgué au Togo par arrêté 558 du 13 octobre 1937.

Art. 43 — La présente loi sera publiée au **Journal Officiel** de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 23 novembre 1990
Général Gnassingbé EYADEMA

Annexe 5 : L'arrêté n°010/MCJS/CAB du 17 juillet 2003 portant inscription du Koutammakou sur la liste du patrimoine national ;

DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

commercial purposes, with acknowledgement of UNESCO Cultural Heritage Laws Database as the source, (© UNESCO)

Paris - France

ARRETE N° 010 /MCJS/CAB
Portant inscription des Sites et Monuments
sur la Liste Nationale des Biens Culturels

Le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,

- Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;
- Vu la loi N°90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine culturel national ;
- Vu le Décret N°91-94 du 11 avril 1991, portant organisation de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel ;
- Vu le Décret N°2001-175 du 11 octobre 2001, portant attributions et organisation du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu le Décret N°2002-130/PR du 3 décembre 2002, portant composition du Gouvernement ;
- Vu les nécessités de service ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Sont inscrits sur la liste nationale des biens culturels, les monuments et les sites culturels suivants :

Les monuments et les sites culturels

Région des Savanes

- les peintures rupestres situées dans la préfecture de Kpendjal ;
- les greniers des grottes de Nok et de Mamproug situés dans la préfecture de Tandjouaré ;

Région de la Kara

- Pays Tamberma ou le "Koutammakou" situé dans la préfecture de la Kéran ;
- les pavements de Tcharé situés dans la préfecture de la Kozah ;
- les hauts fourneaux de métallurgie de Bassar-Nangbani situés dans la préfecture de Bassar ;

Région des Plateaux

- la base allemande de Kamina, située dans la préfecture de l'Ogou ;
- les vestiges et monuments anciens du plateau de Danyi ;
- la muraille "Agbogbo" et les pavements de Notsé situés dans la préfecture du Haho ;

Région Maritime

- le palais des Gouverneurs, situé dans la Commune de Lomé ;
- le "Woold Home", situé dans le canton d'Agbodrafo dans la préfecture des Lacs ;
- l'agglomération Aného-Glidji, située dans la préfecture des Lacs ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

(17 JUIL 2003)

Lomé, le



Belom KLASSOU

Annexe 6 : Arrêté n°124/MC/CAB du 1^{er} octobre 2003 fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du site Koutammakou

DISCLAIMER: As Member States provide national legislations, hyperlinks and explanatory notes (if any), UNESCO does not guarantee their accuracy, nor their up-dating on this web site, and is not liable for any incorrect information. COPYRIGHT: All rights reserved. This information may be used only for research, educational, legal and non-commercial purposes, with acknowledgement of UNESCO Cultural Heritage Laws Database as the source (© UNESCO).

MINISTERE DE LA CULTURE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

ARRETE N° 124 / MC/CAB fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du Koutammakou (Pays Tamberma)

Le Ministre de la Culture

- Vu la Constitution du 14 Octobre 1992 ;
- Vu la Loi 90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine culturel national ;
- Vu le Décret N° 91-94 du 11 avril 1991, portant organisation de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel ;
- × Vu le Décret N° 2003-229/du 29 Juillet 2003, modifié par le décret n°2003-233/PR du 4 Août 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté N°010 / MCJS /CAB du 17 Juillet 2003 portant inscription des sites et monuments sur la Liste Nationale des biens culturels ;
- Vu les nécessités de service ;

A R R E T E

A. Délimitation

Article 1 : Le Koutammakou (Pays Tamberma) comprend les cantons de Nadoba, Warengo et Koutougou, ainsi que les villages tammari du canton d'Agbonté.

B. Composantes

Article 2 : Le site du Koutammakou comporte des éléments tangibles et intangibles.

Les éléments tangibles culturels comprennent :

- . les bosquets, les sources et rochers sacrés et les constructions traditionnelles appelées takienta.

Les éléments tangibles naturels comprennent :

- . les forêts,
- . les espèces végétales autochtones, et plus particulièrement toutes les espèces qui s'avèrent utiles dans la construction des takienta ou pour les activités agricoles ou artisanales,
- . les espèces animales locales, sauvages ou domestiques.

Les éléments intangibles comprennent :

- les croyances, le mode de gestion du terroir, les arts, l'artisanat, les chants, les danses et les sports traditionnels des Batammariba.

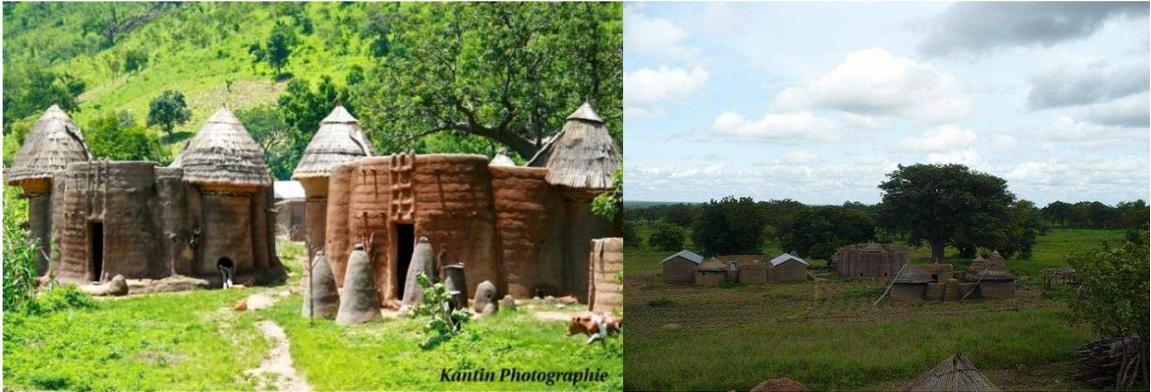
Article 3 : le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.



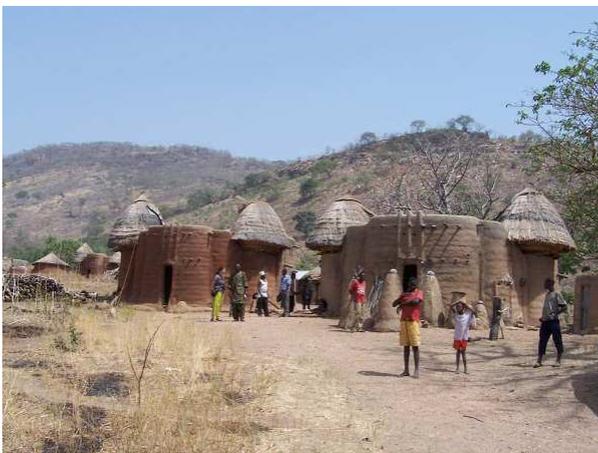
Lomé, le 01 OCT. 2003

Angèle Dola AGUIGAH

Annexe 7 : Des photos illustrant le quotidien des Batammariba



Le paysage Koutammakou en saison pluvieuse



Le paysage Koutammakou en saison sèche



Des Batammariba construisant une tata



Une nouvelle tata avec les fétiches à l'entrée et un homme ouvrant un grenier sur le toit de la maison



Une vieille tata



Danse avant le début des rites initiatiques de fouet (un rite qui a lieu tous les 4 ans et qui marque le passage du jeune à la maturité)



Deux Batammariba lors du combat de fouet



Un batammariba allant au champ



Une Batammariba son ornement à la tête dans sa Takienta



Un Batammariba avec son accoutrement après un rituel



Dénaturation du site par des constructions rectangulaire en tôle observé surtout dans le canton de Nadoba